



S O M M A I R E

Edito	3
Principales délibérations du Conseil Municipal	4 à 16
Infos Mairie	17 à 21
Projets réalisés ou en cours de réalisation.....	17
Inscriptions sur les listes électorales - recensement JDC - Payfip - nouveaux arrivants - démarches administratives	
Objets trouvés.....	18
Tarifs des locations de salles	19 à 20
Recensement de la population.....	21
Infos Communauté de Communes Châteaubriant - Derval	22 à 25
Dispositif argent de poche à destination des jeunes de 14 à 16 ans	
Le réseau de lecture publique.....	22
Location longue durée de Vélo à assistance électrique, la maison de De la mobilité.....	23
Le SPANC	24
L'OPAH, Trier ses déchets.....	25
Vie municipale	26
Repas des aînés, journée citoyenne, Accueil périscolaire, Cantine municipale	
Vie associative	27 à 34
UNC.....	27
AJA, Art Floral - Sté Chasse Communale.....	28
L'Amicale de Chasse des Messières - L'Ardoise du Grand Bourg	29
Espoir au bout du Chemin - Pétanque Alverne.....	30
L'Union Sportive Alverne - RAP.....	31
Grand-Auverné environnement	32
Office Intercommunal des Sports	33
Association des donneurs de sang - Rucher école.....	34
Vie scolaire	35 à 36
École Notre Dame des Anges.....	35
OGEC de l'École Notre Dame des Anges	36
Vie économique	37
SARL les Epis - Les Volailles du Grand-Chemin	
Infos pratiques	38 à 40
Clic, Instance de coordination de gérontologie	38
Mission Locale Nord Atlantique - Espaces départementaux	
Des solidarités	39
Association Fleur de services	40
Communiqué	41 à 43
Projet éolien - Atlantic'eau - CPAM.....	41
Ouestgo.fr - opération toutes pompes dehors	42
Polleniz	43
État-Civil	44
Adresses utiles - correspondants presse	45
Liste des artisans commerçants	46
Calendrier des manifestations 2020	47



Chers Alvernes,

La page de l'année 2019 se referme pour laisser place à la nouvelle année 2020. Que cette nouvelle année vous apporte la joie, la santé, le bonheur et la réussite dans vos projets personnels ou professionnels.

En 2019, nous avons lancé l'étude de l'extension du lotissement de la Censive et la maîtrise d'œuvre a été attribuée au cabinet Arrondel d'Ancenis. Nous avons une première réunion de travail début janvier ayant pour objectif la définition du projet, nous tenons à rester maître d'ouvrage de ce projet. Parallèlement, le permis de construire déposé par l'association Une Famille Un Toit a été accordé fin décembre pour la rénovation de la longère des Vorajoux, jouxtant le futur lotissement.

L'objectif de cette rénovation est d'accueillir des personnes, dans des logements adaptés, souhaitant rester vivre au Grand-Auverné, dans un environnement proche des services.

Des aménagements de voirie ont été réalisés au cimetière, au terrain des sports et à l'entrée du lotissement de la Censive. Ces travaux sont programmés dans le cadre de l'amélioration de l'accessibilité handicapés (PAVE) par la pose d'un enrobé. La poursuite de la réfection des chemins communaux était prévue à l'automne mais les conditions météo nous ont contraints à les repousser au printemps.

La révision du PLU, décidée en juillet dernier, devrait débuter à l'issue de la consultation publique lancée en cette fin d'année 2019. Les services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer nous ont aidés à rédiger le cahier des charges de ce marché très complexe. ... Merci à Lucette, notre secrétaire générale, pour sa patience et son professionnalisme à la préparation de ces dossiers.

Dans l'édition du bulletin municipal de juin dernier, j'évoquais le projet de l'association « La Maison de Villeneuve », celui-ci avance et peut maintenant s'appuyer sur un nouveau partenaire important puisque le bailleur social Habitat 44 a décidé de participer à ce projet en étant financeur du bâti. Les démarches avec le conseil départemental, porteur de cette compétence ont débuté, nul doute que les responsables du projet sauront trouver les bons arguments. Désormais, il nous reste à mettre en compatibilité le PLU dans le cadre de sa révision.

Entre le 16 janvier et le 15 février se déroulera le recensement de la population. Vous recevrez la visite d'un des deux agents recenseurs recrutés, il s'agit de Mme Véronique Tessier, habitante de Villechoux et de Mr Gérard Gautier, habitant de la Bussonnière. En page intérieure, vous pourrez découvrir leurs photos respectives. Le recensement est obligatoire et il est possible de le faire sur internet. Merci de réserver un bon accueil à nos agents recenseurs.

Les élections municipales se dérouleront les 15 et 22 mars 2020, le droit de vote est un privilège qu'encore beaucoup nous envient dans le monde, la démocratie n'est utile que quand elle est partagée par tous.

Je remercie l'ensemble du personnel communal pour son implication et souhaite bon vent à Samuel Ploteau parti vers de nouveaux horizons pour faire évoluer sa carrière. Il a été remplacé par Guy Bouquin à qui je souhaite la bienvenue au Grand-Auverné, persuadé qu'il saura mettre ses compétences aux services des Alvernes comme nous avons déjà pu le constater.

En cette fin de mandat, je tiens à souligner l'implication de l'ensemble de l'équipe municipale lors des 6 années passées à mes côtés. Le taux de présence, des élus, aux conseils municipaux frôle les 95% !!!! Un grand merci à eux pour garder toujours l'intérêt de la commune dans la prise de décision. Ils se joignent à moi pour vous souhaiter une très bonne année 2020 et vous attendent nombreux à la cérémonie des vœux.

Sébastien CROSSOUARD, Maire

INVITATION AUX VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ

La Municipalité est heureuse de convier l'ensemble des Alvernes à la cérémonie des vœux qui se déroulera le

*Dimanche 12 janvier 2020 à 11 heures
à la salle L'Asphodèle*

Principales délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE DU 5 JUILLET 2019

AVIS SUR LE PROJET DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2020-2025 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHÂTEAUBRIANT-DERVAL (PLH)

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'émettre un avis favorable au projet de Programme Local de l'Habitat 2020-2025 de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval ;
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

PRESCRIPTION DE RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Le Plan Local d'Urbanisme actuellement en vigueur a été approuvé par délibération du Conseil Municipal le 27 février 2004.

Ce document a fait l'objet d'une Révision Simplifiée n°1 approuvée le 1er février 2007, d'une Modification n°1 approuvée le 27 mars 2007, et d'une Révision simplifiée n°2 approuvée le 9 juillet 2009.

M le Maire présente au Conseil Municipal l'opportunité et l'intérêt pour la commune de réviser son Plan Local d'Urbanisme afin :

- de prendre en compte les dispositions législatives les plus récentes, telles que les lois Grenelle 2 et Modernisation de l'Agriculture et de la pêche de juillet 2010, ainsi que la loi ALUR (Accès au Logement et Urbanisme Rénové) de mars 2014 et la Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (LAAF) d'octobre 2014.
- de poursuivre un développement harmonieux de la commune à travers un certain nombre d'objectifs qu'il convient de définir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- DECIDE de prescrire la révision du plan local d'urbanisme (PLU) sur l'ensemble du territoire communal conformément aux articles L 153-8, L 153-11, R 153-12, L 153-31 et suivants, et R 153-1 du code de l'urbanisme afin de poursuivre les objectifs énumérés ci-dessus.
- DECIDE de fixer, conformément à l'article L 103-2 et suivants du code de l'urbanisme, la concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et autres personnes concernées, selon les modalités suivantes :
 - Affichage de la présente délibération pendant toute la durée des études nécessaires.
 - Article(s) dans la presse locale.
 - Articles dans les bulletins municipaux et sur le site internet de la commune.
 - Organisation de réunion(s) publique(s) d'échanges avec la population.
 - Concertation avec les exploitants agricoles et les chambres consulaires.
 - Dossier disponible en mairie aux jours et heures d'ouverture habituels du secrétariat,
 - Mise à disposition du public d'un registre destiné aux observations de toute personne intéressée tout au long de la procédure.
- DEMANDE, conformément à l'article L 132-5 du Code de l'Urbanisme, que les services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer assistent la commune au cours des études de cette révision et autorise M le Maire à signer toute convention nécessaire à ce titre.
- DIT que pour l'élaboration du projet, les personnes publiques prévues par la loi au titre de l'article L 132-12 du code de l'urbanisme, seront consultées à leur demande.
- NOTE qu'un débat aura lieu au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) au plus tard deux mois avant l'examen du projet de Plan Local d'Urbanisme, conformément à l'article L 153-12 du Code de l'Urbanisme.
- DECIDE qu'une réunion publique sera organisée après le débat sur le projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).
- AUTORISE M le Maire à lancer une consultation pour charger un bureau d'étude pluridisciplinaire de la réalisation de cette révision du Plan Local d'Urbanisme.

Principales délibérations du Conseil Municipal

- SOLLICITE de l'Etat une dotation pour compenser la charge financière de la commune correspondant aux frais matériels et éventuellement aux frais d'études liés à l'élaboration du plan local d'urbanisme ;
- DIT que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à l'étude du plan local d'urbanisme seront inscrits au budget de l'exercice considéré (chapitre 20 – article 202).

PLU : MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU DANS LE CADRE D'UNE DÉCLARATION DE PROJET

M. le Maire informe que la commune souhaite permettre l'aménagement d'un projet photovoltaïque sur le secteur de Lambrun et adapter le PLU en conséquence.

En effet, ce projet permettrait la réhabilitation d'un site dit « dégradé » en site de production d'énergie renouvelable.

Ayant l'accord du propriétaire ;

Considérant le coût de cette « mise en compatibilité du PLU » entièrement pris en charge par le maître d'ouvrage NEOEN ;

Considérant les « possibles retombées fiscales » pour la commune, M le maire propose pour permettre la réalisation du projet, que la commune utilise la procédure de mise en compatibilité du PLU dans le cadre d'une déclaration de projet (L. 153-54 à L. 153-59 du code de l'urbanisme).

Préalablement à l'enquête publique, la notice de présentation du projet sera transmise à l'autorité environnementale dans le cadre de la procédure au cas par cas et sera présentée aux personnes publiques associées lors d'une réunion d'examen conjoint.

Dans la cadre de cette procédure la commune souhaite assurer les modalités de concertation suivantes :

- mise à disposition du public du dossier en mairie,
- tenue d'une réunion publique d'échange et d'information sur le projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de lancer la procédure de MECDP (mise en compatibilité par déclaration de projet) pour permettre l'aménagement d'un projet photovoltaïque sur le secteur de Lambrun.

DÉCISION DE RECOURS À UN BUREAU D'ÉTUDE POUR LE PROJET EXTENSION DU LOTISSEMENT DE LA CENSIVE INCLUANT LA VIABILISATION DU PROJET UFUT

M. le Maire informe que pour mener à bien les travaux d'extension du lotissement communal la Censive et de réhabilitation de la longère par l'association « Une Famille Un Toi »,

après avoir réalisé l'étude de sol pour vérifier l'absence de zone humide sur le périmètre concerné, la commune a besoin d'être accompagnée par un bureau d'étude afin de préparer et déposer le permis d'aménager ainsi que le dossier loi sur l'eau qui devra prendre en compte tout le périmètre du lotissement de la Censive.

Le bureau d'étude, dans ce cadre, proposera plusieurs esquisses du futur aménagement afin de pouvoir évaluer et arrêter le projet.

En application du Code des Marchés Publics, M le maire propose à l'assemblée de procéder à une consultation selon la procédure adaptée pour marchés de fournitures et de services inférieurs à 25 000 €, en consultant directement au moins trois fournisseurs en complément d'un avis d'information en affichage à la mairie et publication de cet avis sur le site internet de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de lancer une consultation auprès de bureaux d'études, pour leur confier la préparation et le dépôt du permis d'aménager du projet d'extension du lotissement et de la viabilisation du projet de logements sociaux UFUT, tel que décrit ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette consultation.

UTILISATION DU HANGAR DES VORAJOUX

Pour rappel, la commune a délibéré le 23 avril 2018 pour l'acquisition de biens appartenant aux conjoints CRUAUT aux Vorajoux, notamment un hangar mis à disposition de la CUMA du Grand Auverné par les anciens propriétaires.

Principales délibérations du Conseil Municipal

Considérant l'acte de vente à la commune établi le 28 décembre 2018,

Considérant que la CUMA continue à utiliser le hangar depuis cette date pour entreposer son matériel ;

Sachant que ce hangar à vocation à être démonté dans un avenir prochain, du fait de l'extension à venir du lotissement de la censive ;

Il est proposé de signer une convention pour régulariser la mise à disposition du hangar de la commune à la CUMA, moyennant un montant de 400 € par an, à partir du 1^{er} janvier 2019.

Cette convention établie pour une année sera renouvelable tacitement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte de continuer à mettre à disposition de la CUMA, le hangar des Vorajoux moyennant le paiement de 400 € annuels.
- Donne mandat à M le Maire pour signer la convention d'un an renouvelable, à compter de 2019.

DERNIÈRES DÉCISIONS : CENTRE DE GESTION 44 / UNE NAISSANCE UN ARBRE

Le CDG44 a été destinataire d'une demande de désaffiliation de la commune d'Orvault.

La commune doit faire connaître toute opposition concernant cette demande de retrait par délibération avant le 13 août 2019. Après en avoir pris connaissance l'assemblée dit ne pas souhaiter faire valoir son droit d'opposition.

Proposition « Une naissance un arbre » : la Région lance une nouvelle opération à compter de cette année 2019 pour chaque nouvel enfant qui pourra devenir le parrain d'un arbre. « Ces plantations participeront à la restauration et au confortement de la trame-verte locale ... ».

La commune décide de se porter candidate et s'engage à planter un arbre pour chaque naissance enregistrée à l'état civil. La Région participera à la dépense à hauteur de 15 € par arbre.

SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2019

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2020

Le prochain recensement de la population aura lieu sur la commune du Grand Auverné, du 16 janvier au 15 février 2020. Deux agents recenseurs devront être recrutés pour cette période et nommés par arrêté du Maire. Dans la continuité du recensement de 2015, M le maire sollicite la population Alverne afin de recruter ces deux agents recenseurs.

Dès à présent, il convient de désigner un coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte de recensement.

M le maire propose de désigner Mme Sonia PLOTEAU coordonnateur communal. Déjà en charge de l'accueil, de la population et de l'urbanisme, elle bénéficiera d'une formation spécifique et de l'accompagnement d'un superviseur de l'INSEE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité après en avoir délibéré,

- Prend acte et approuve les dispositions de préparation de la campagne de recensement 2020 telles que décrites ci-dessus.
- Donne mandat à M le maire pour la signature des documents relatifs à cette campagne 2020

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHÂTEAUBRIANT-DERVAL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les statuts modifiés de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval, ci-annexés,
- D'autoriser M. le maire, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Principales délibérations du Conseil Municipal

CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT

Conformément au schéma de mutualisation adopté en 2018, les communes membres de l'intercommunalité, ainsi que cette dernière, ont l'opportunité de se réunir ponctuellement en groupement de commandes lorsqu'un besoin commun susceptible d'être mutualisé, est identifié. A cet égard, en 2018, 3 groupements de commandes ont abouti à la conclusion de marchés mutualisés :

- Nettoyage des vitres,
- Téléphonie et internet,
- Contrôles réglementaires.

Le recours aux groupements de commandes « classiques » étant soumis jusqu'alors à un formalisme relativement contraignant nécessitant en particulier l'adoption d'une délibération dédiée pour chaque nouvelle initiative, il vous est proposé de constituer un groupement de commandes dit « permanent ». Celui-ci permettrait à ses membres d'adhérer librement et par simple décision aux marchés mutualisés lancés dans des domaines définis (fournitures de bureau, prestations d'entretien, fournitures de produits d'entretien...).

Le groupement de commandes « permanent » qui s'inscrit dans le cadre fixé par les articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du code de la commande publique, est régi par une convention constitutive pour préciser les modalités d'adhésion, de retrait et de passation des marchés communs à ses signataires.

Le fonctionnement proposé est le suivant :

- Chaque membre du groupement permanent est libre de participer ou non aux consultations lancées en application de la convention objet de la présente délibération,
- Le choix du coordonnateur de chaque consultation est effectué selon la nature et l'objet des marchés en relation avec les membres concernés, sans qu'une nouvelle délibération ni une nouvelle convention ne soit nécessaire,
- Le rôle du coordonnateur s'arrête à la notification des marchés, chaque entité étant en charge d'exécuter le marché pour la part le concernant,
- Les marchés sont passés dans le respect des dispositions du code de la commande publique et des règles applicables à chaque entité,
- La sortie d'un des membres du groupement est possible à tout moment sous réserve de respecter les obligations qu'il aura contractées dans le cadre des marchés passés en groupement.

La signature de la convention constitutive du groupement de commandes devra au préalable être approuvée par l'organe délibérant de chaque commune adhérente. Elle soustraira désormais celle-ci à l'exercice de présentation d'une délibération pour chaque nouveau groupement de commandes.

Sous réserve de son adoption, le premier marché mutualisé lancé dans le cadre du groupement de commandes « permanent » serait un marché de fourniture de produits d'entretien porté par la communauté de communes. En parallèle, le service de la commande publique de l'intercommunalité procédera à un recensement des besoins actuels et à venir auprès des communes adhérentes à la convention, dans le but d'établir une programmation des consultations à lancer.

Compte tenu de ce qui précède,

après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'adopter une convention de groupement de commandes permanent dans les termes ci-avant exposés et telle que jointe en annexe à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le maire, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération, y compris les marchés issus du groupement de commandes permanent.

REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2020

M. le Maire informe l'assemblée du rapport annuel 2018 communiqué par le service environnement du département de la L.A. concernant le suivi de la station d'épuration.

Comme le rapport annuel 2017 l'annonçait déjà « la charge organique journalière étant proche de la capacité nominale de l'ouvrage, une réflexion sur l'extension de l'ouvrage doit être menée pour les années à venir ».

Principales délibérations du Conseil Municipal

Même si actuellement l'eau traitée produit des rejets de bonne qualité, des investissements visant à augmenter les capacités de la station, à améliorer et développer le réseau eaux usées devront être entrepris prochainement :

- pour les études et travaux permettant d'assurer la fiabilité de la station, compte tenu de l'arrêté n°2018/SEE/010 du 12 janvier 2018
- pour le projet d'extension du lotissement de la Censive,
- pour le projet de logements sociaux Une Famille Un Toit,
- pour le projet d'habitat partagé « la maison de Villeneuve ».

La redevance assainissement ayant notamment vocation à financer les investissements du budget assainissement collectif, il paraît souhaitable de prévoir une revalorisation pour 2020 notamment au titre du volume consommé, comme suit :

Redevance assainissement	€/2018 et 2019	€/2020
Prix au m3 eau consommée	1,75	1,80
Part abonnement fixe	37,50	37,50
Forfait rejet eaux usées pour les utilisateurs déjà abonnés à l'eau potable*	70,00	72,00
Forfait rejet eaux usées pour les autres utilisateurs **	107,50	110,00

*Ce forfait rejet eaux usées correspond à une consommation de 40m3 à 1,80€ ,

**rejet eaux usées majoré de la part abonnement fixe de 37,50€ arrondi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 12 voix pour et une abstention décide :

- D'adopter les redevances assainissement collectif 2020 tel que prévu au tableau ci-dessus.

TRAVAUX DE DÉBROUSSAILLAGE

M le maire rappelle que ces travaux étaient réalisés en interne jusqu'à présent. Du fait de la réorganisation des services techniques, il avait déjà été évoqué lors du vote du budget 2019 de vendre la débroussailleuse et de confier ces travaux à une entreprise.

Afin de faire une année test sur 2019, il est proposé de confier ce débroussaillage à l'entreprise locale la SARL LES EPIS, le Porche à Grand Auverné. La qualité des travaux, le temps facturé et le coût de la prestation permettront de faire un choix et probablement d'organiser un marché pour les années suivantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de solliciter la SARL LES EPIS pour la réalisation du débroussaillage 2019.

ACQUISITION DE MATÉRIEL : BROEUR D'ACCOTEMENT

M Dominique DAUFFY explique que l'acquisition du broyeur est repoussée et que concernant l'achat du broyeur d'accotement trois entreprises ont fait des propositions.

Compte tenu des caractéristiques techniques et du prix, c'est le matériel FERRI ZL 2000 qu'il est proposé de retenir pour 7 400 € HT soit 8 880 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide l'acquisition du broyeur d'accotement FERRI ZL 2000 pour 8 880 € TTC auprès du Comptoir Agricole des Mauges du Grand Auverné.

DÉCISION

DIA RUE DU PRESSOIR parcelles A 428, 430, 1067 et 1473 : la commune renonce à son droit de préemption.

Location Espace Artisanal des Ardoisières : le local vacant à l'espace artisanal, 15 rue de la Barre David, vient d'être loué à M GUILLET gérant de la société F11 PLEIN ECRAN, (siège social au 2 place de la fontaine à Grand Auverné), à compter du 2 septembre 2019 pour 345 € mensuels.

La rédaction du bail commercial est confiée à Me Alain HUNAULT de Châteaubriant.

Principales délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2019

CONVENTION D'ASSISTANCE AGENCE FONCIÈRE DE LOIRE ATLANTIQUE

M le maire porte à la connaissance de l'assemblée les spécificités du terrain cédé par la commune (délibération du 29 avril 2019) à l'association La Maison Villeneuve dans le cadre du projet d'habitat partagé « La Maison Bleue Alverne ».

Ce terrain est classé en zone 1AU au PLU et doit faire l'objet d'une réalisation d'aménagement d'ensemble pour être constructible.

Cet aménagement pourrait concerner toute la zone 1AU et inclure une parcelle de 5690 m² cadastrée ZD 49, (située aux carrières de la Nantaie) mais qui n'appartient pas à la commune.

A ce titre, compte tenu de la vocation sociale du projet et de son avancement, l'Agence Foncière de Loire Atlantique a été consultée pour avis.

L'agence foncière ayant précisément vocation à accompagner les collectivités, négocier et mener les procédures préalables à la réalisation de projet d'aménagement, interviendrait sur ses fonds propres pour cette mission d'assistance, après signature d'une convention.

Après avoir entendu ce qui précède et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix pour et une abstention :

- Sollicite l'Agence Foncière de Loire Atlantique pour un accompagnement dans la négociation à l'acquisition de la parcelle ZD49 située aux Carrières de la Nantais.
- Donne mandat à M le maire pour la signature de la convention d'assistance annexée à la présente délibération.

DÉCISIONS

Travaux branchement Eaux Usées 6 rue Molière : Signature d'un devis VEOLIA de 1 635,72 € TTC pour des travaux de branchement d'eaux usées à réaliser en limite de propriété au 6 rue Molière.

Le tabouret alloué à cette adresse n'ayant jamais été raccordé du fait de sa pose en sortie de la parcelle voisine A1418 et de l'impossibilité technique de s'y raccorder pour la propriété au 6, la dépense sera entièrement prise en charge par la commune.

DIA parcelle ZC 48, 8 route de Châteaubriant : la commune renonce à son droit de préemption.

Travaux chemins 2019 : Suite à la mise en concurrence du lundi 9 septembre 2019 pour les travaux de curage, dérasement, reprofilage, empiérement et compactage de chemins c'est l'entreprise Daniel RICHARD de RUFFIGNE qui a été retenue pour un montant de travaux de 32 836,32 € TTC.

Travaux enduits superficiels 2019 : Suite à la mise en concurrence du lundi 9 septembre 2019 pour les travaux enduits superficiels à la Sabonnière, c'est l'entreprise LANDAIS de MESANGER qui a été retenue pour un montant de travaux de 14 453,64 € TTC.

Travaux PAVC 2019 : Suite à la mise en concurrence du lundi 9 septembre 2019 pour les travaux de PAVC prévus rue Jacques de Kerangat, rue des Vorajoux, au cimetière et aux Hautes Messières, c'est l'entreprise SAUVAGER de CHATEAUBRIANT qui a été retenue pour un montant de travaux de 25 043,82 € TTC.

Travaux logement T3, 8 rue des Rochers du Val : Signature d'un devis ROUSSEAU de St MARS LA JAILLE pour 6 997,11 € TTC pour des travaux de rénovation peinture et sol du logement T3, 3 rue du 8 mai 45.

Matériel services techniques :

Débroussailleuse FERRI : la débroussailleuse acquise en 2014 a été vendue 16 500 € le 7 octobre 2019.

Chargeur : M Dominique DAUFFY explique qu'il a obtenu un devis mais reste dans l'attente de propositions complémentaires.

Principales délibérations du Conseil Municipal

-SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2019

CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES VEOLIA «CONTRÔLE ET ENTRETIEN DES POTEAUX À INCENDIE»

La prévention et la lutte contre l'incendie sont placées sous l'autorité du maire au titre de ses pouvoirs de police générale dans le cadre de la sécurité publique.

La gestion et l'entretien des infrastructures communales de distribution d'eau servant aux opérations de lutte contre les incendies relèvent donc de la compétence communale.

Afin de veiller à ce que les bornes d'incendie soient maintenues en bon état de fonctionnement, la commune a sollicité un renouvellement de contrat de prestation de service auprès du délégataire de distribution d'eau potable VEOLIA.

Le contrat de prestation pour « contrôle et entretien » des 47 hydrants répartis sur la commune est proposé dans la continuité de ce qui se faisait précédemment. Il prévoit une vérification annuelle d'un tiers du parc sur une durée de trois ans pour un forfait de 44 € HT par hydrant et un bordereau de prix pour les réparations. Les travaux plus importants feront l'objet d'un devis préalable soumis à l'accord de la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte le contrat de prestations de services proposé par VEOLIA tel que décrit ci-dessus pour une durée de trois ans.

CONVENTION VEOLIA POUR ASSISTANCE TECHNIQUE ET ENTRETIEN DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La commune exploite le service public d'assainissement collectif en régie municipale.

Le réseau de collecte, les 2 postes de relèvement et la station d'épuration équipée de 2 aérateurs font l'objet d'une surveillance de la part des services techniques et d'un contrôle de la part du service environnement du Département de Loire Atlantique.

Afin de garantir un service public de qualité et de pérenniser les installations d'assainissement, VEOLIA assure depuis 2012 une assistance technique des installations qui prend en compte l'entretien des ouvrages :

- nettoyage et entretien des 2 postes de refoulement 2 fois par an par camion hydrocureur ;
- en préventif nettoyage et entretien d'un tronçon du réseau 1 fois par an sur ½ journée.
- contrôles de l'armoire électrique de commande et automatismes,
- contrôle du temps de fonctionnement des équipements, des différents réglages, des sécurités

La convention prenant fin le 31 décembre 2019 il est proposé de la reconduire pour 3 ans moyennant 1823 € annuels HT révisables. Elle pourra être prolongée par tacite reconduction par période d'un an sans aller au delà de 5 ans.

Cette nouvelle convention intègre la vérification du bon fonctionnement et le contrôle des 2 turbines d'aération tous les 2 ans. Toutes demandes de travaux curatifs ou de nouveaux équipements feront l'objet de devis préalables, soumis à l'accord de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter la convention d'assistance technique telle que proposée par VEOLIA EAU pour une durée de 3 à 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2020.

CONVENTION VEOLIA POUR PERCEPTION DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT

Depuis le 1^{er} janvier 2012 la production et la distribution d'eau potable a été confiée par délégation à VEOLIA EAU pour une durée de 8 ans, reconductible une fois pour une durée de 2 ans, par le SDAEP auquel adhérerait la commune.

Une convention pour le recouvrement de la redevance assainissement collectif relative à la gestion du service assainissement avait été signée pour la première période de 8 ans.

Principales délibérations du Conseil Municipal

Compte tenu de la reconduction du contrat de délégation à VEOLIA pour 2 ans à savoir du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021, il est proposé de signer une nouvelle convention pour recouvrement de la redevance sur cette même période.

La proposition de convention relative à cette mission reprend les mêmes termes que la précédente.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité décide :

- D'accepter la convention telle que proposée par VEOLIA EAU pour la perception de la redevance assainissement pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2020.

RÉVISION DE LOYERS

Deux logements communaux situés 8 rue des Rochers du Val ont fait l'objet de travaux de rénovation. A l'occasion du changement des locataires, il est proposé de réviser les loyers concernés comme suit :

- pour le T3, entrée « 3, rue du 8 mai 1945», la mise en location est proposée pour 430 €.
- pour le T4, la mise en location est proposée pour 500 €,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- la révision du loyer du T3 à hauteur de 430 € mensuels à compter de ce mois de novembre,
- la révision du loyer du T4 à hauteur de 500 € mensuels à compter de ce mois de novembre.

RÉSILIATION D'UN BAIL COMMERCIAL ESPACE ARTISANAL DES ARDOISIÈRES

M le maire explique que durant toute l'année 2019 la commune a été attentive, avec la trésorerie en charge des recouvrements, au paiement des loyers émis pour un locataire de l'espace artisanal des Ardoisières.

Le bail commercial liant la commune au locataire pour 3 ans renouvelables étant assortie d'une clause résolutoire pour mettre fin à un bail dont le paiement des loyers ne serait pas respecté, une réunion privée du conseil municipal a été organisée le 9 novembre dernier pour recueillir l'avis de l'assemblée par rapport à une dette arrivée à 8 635 €.

Considérant la gravité de la situation, de l'avis de la majorité lors de la réunion privée, il a été considéré urgent de faire jouer la clause résolutoire afin de mettre fin au bail concerné.

Vu l'article L 2122 du CGCT

Vu les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibérations du Conseil Municipal du 08 avril 2014,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises en vertu de cette délégation, Monsieur le maire informe l'assemblée de ce qui suit :

DECISION :

Considérant l'avis de l'assemblée réunie le 9 novembre 2019,

Considérant l'avis de M le trésorier,

L'étude Van Luydt Grimaud Chevalier-Mocaer, huissiers de justice à St Julien de Vouvantes a été saisie par la mairie le 12 novembre 2019 pour établir un commandement de payer visant à résilier le bail commercial de FA COUVERTURE sous un délai d'un mois à compter du commandement, tel que prévu par la clause résolutoire.

ACQUISITION DE TERRAIN RUE DU STADE

M le maire porte à la connaissance de l'assemblée le courrier reçu le 17 octobre dernier de Me Guillaume JOSSO notaire des consorts CHATAIGNER André, Chantal et Yannick.

Les consorts CHATAIGNER souhaitent vendre à la commune leurs parcelles A 496, 497 et 1284 situées rue du Stade à l'arrière de la salle l'Asphodèle au prix de 27 000 €.

Pour mémoire, les consorts CHATAIGNER avaient déjà souhaité céder ces parcelles à la commune fin 2016, sans qu'un accord ait pu être trouvé.

Considérant la situation des parcelles comprises dans l'emplacement réservé pour équipements publics n°4 du PLU, (extension de la salle polyvalente, circulation, stationnement, accès à la zone 1AU),

Principales délibérations du Conseil Municipal

Considérant les surfaces concernées et leurs classements :

1760 m² pour la A 496 (52 m² en 1AU, 1708 m² en UA),
70 m² pour la A 497 (33 m² en 1AU, 37 m² en UB),
672 m² pour la A 1284 (397 m² en 1AU, 275 m² en UA), soit 2502 m² au total,

Considérant l'existence d'un bâtiment sur la parcelle A 496 sans que la commune ait particulièrement de destination à donner à ce bâtiment et le droit de passage grevant ce terrain,

Considérant les dernières acquisitions de la commune, en deçà du prix sollicité,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de proposer l'acquisition de leur bien aux conjoints CHATAIGNER pour 22 000 €.

DEMANDE DE CESSION DE TERRAIN COMMUNAL AUX ARDOISIÈRES

Par courrier adressé à la mairie le 4 novembre 2019, la CUMA du Grand Auverné, actuellement locataire du hangar des Vorajoux pour l'hivernage du matériel agricole, informe de son souhait de construire son propre bâtiment et sollicite la commune pour lui mettre un terrain à disposition près de l'Espace Artisanal des Ardoisières.

En effet, le projet d'extension du lotissement de la Censive ayant vocation à occuper la surface actuelle du hangar, celui-ci devra être démonté.

Par ailleurs la CUMA a étudié l'intérêt de construire un « bâtiment agricole photovoltaïque ».

En l'absence des élus membres de la CUMA, Mrs S. CROSSOUARD, D. DAUFFY et G. GRIPPAY qui quittent l'assemblée,

le conseil municipal s'interroge sur les réponses à donner à la CUMA :

- 1) sur le lieu : c'est celui qui est le plus facilement accessible aux agriculteurs locaux et à proximité du pont bascule. M Laurent VETU précise qu'il conviendrait de céder environ 2500 m² et que le bâtiment prévu ferait 650 m². L'implantation serait prévue à l'est de l'Espace Artisanal sur la parcelle ZD 160, en bordure de la D111 avec accès direct à la route (à vérifier auprès du département). La CUMA propose de prendre en charge le coût d'extension des réseaux rendus nécessaires. Par ailleurs l'accueil de nouveaux artisans en continuité de l'actuel espace artisanal resterait possible sur la parcelle ZD 160 sur une surface restante de 4400 m² environ.
- 2) sur les modalités de cession possibles : à défaut d'être consentie gratuitement, la mise à disposition souhaitée pour compenser l'obligation de quitter le hangar des Vorajoux, pourrait être proposée à 1 € le m² (bornage, et coût des réseaux pris en charge par la CUMA).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- décide d'accepter la cession de 2500 m² de terrain à la CUMA du Grand Auverné, sur la parcelle ZD 160 à l'est de l'Espace Artisanal des Ardoisières au prix de 1€ le m².
- dit que tous les frais de bornage et de notaire seront à la charge de la CUMA.
- dit que la présente cession est consentie moyennant la prise en charge par la CUMA de tous les frais d'extension de réseaux nécessaires au projet de la CUMA.

Mrs Sébastien CROSSOUARD, Dominique DAUFFY et Guillaume GRIPPAY regagnent l'assemblée

DEMANDE DE CESSION DE TERRAIN COMMUNAL RUE TARTIFUME

Par courrier du 4 novembre 2019, M et Mme NAUDIN domiciliés à la Chauvière, sollicitent la commune pour l'achat d'un terrain cadastré A425 pour 540 m², classé en zone constructible UB rue Tartifume.

Jusqu'à présent aucune demande sérieuse de terrain constructible n'était arrivée en mairie pour la rue Tartifume et l'étude de faisabilité pour la viabilisation (travaux électriques, télécom et éclairage public) de cette rue avait été évoqué en réunion de conseil du 14 octobre dernier mais pour décider d'un report de cette viabilisation et donner priorité à l'extension du lotissement de la Censive. Pour autant, et même si d'autres terrains constructibles sont disponibles, l'assemblée est invitée à décider si cette demande n'est pas l'occasion de continuer la viabilisation de la rue Tartifume et de vendre le terrain demandé.

Principales délibérations du Conseil Municipal

L'assemblée étant favorable à la vente

Considérant les prix des derniers terrains constructibles vendus par la commune : 23 € en 2006,
Considérant les prix les prix pratiqués par les communes voisines, 36 € à la Chapelle Glain en 2019
Considérant le coût d'extension des réseaux, électriques, télécom et éclairage public qu'il convient dans ce cas de solliciter auprès du SYDELA,

L'assemblée est invitée à donner son avis sur un prix de 25 € le m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de répondre favorablement à la demande de M et Mme Naudin,
- fixe le prix du terrain cadastré A425 rue Tartifume à 25 € le m²

DEMANDE DE CESSION D'UN DÉLAISSÉ DE VOIRIE AU PICOLEAU

Par courrier en date du 29 octobre 2019, Monsieur Fabrice GAUTIER sollicite la commune pour l'acquisition d'une partie du chemin rural n°5 (de la Salmouchère à Laizerie) au sud de la parcelle bâtie, cadastrée YA 65 « la Salmouchère » appartenant aux conjoints GAUTIER Pierre, Didier, Fabrice, Isabelle, Marie et Maryline.

Il s'agit d'une partie empierrée d'environ 150m², juste devant le bâti, sur laquelle la circulation est impossible mais qui comporte un puits en bordure du chemin n°5 en angle extérieur de la partie sollicitée par M GAUTIER Fabrice.

- Considérant que la portion de chemin concernée ne semble pas affectée à l'usage public,
- Considérant que l'aliénation du domaine privé de la commune, apparaît bien comme une solution, dans la mesure où aucune servitude ou droit de passage n'est attaché à cette portion de chemin, si on préserve l'accès au puits

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- De répondre favorablement à M Fabrice GAUTIER pour une portion de chemin à définir dans le respect de l'accès au puits.
- Qu'il convient pour donner suite à cette demande qu'un courrier signé de tous les conjoints soit adressé à la mairie.
- Que conformément à la délibération du 8 juin 2015 le prix de cession serait de 1 €.

CHOIX D'UN ARCHITECTE URBANISTE POUR L'EXTENSION DU LOTISSEMENT DE LA CENSIVE ET L'INTÉGRATION DU PROJET UFUT

M le maire expose les résultats de la consultation lancée pour le recrutement d'un architecte urbaniste pour l'extension du lotissement de la Censive.

Deux bureaux en particulier s'étant attachés à répondre au marché tel que soumis, un troisième bureau ayant répondu sous forme de proposition globale forfaitaire, seuls les deux premiers ont été retenus.

Après étude des pièces du marché et audition des deux candidats, une visite sur site de deux «réalisations références» pour chacun des candidats s'est déroulée le 13 novembre dernier.

Suite à ces visites, il est proposé de retenir le Cabinet ARRONDEL SARL d'ANCENIS pour 16 440 € TTC d'études et 18 720 € TTC de Maîtrise d'œuvre.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- De retenir le Cabinet ARRONDEL d'ANCENIS pour le marché public de prestations passé selon la procédure adaptée, concernant une mission de 16 440 € TTC d'études et 18 720 € TTC de Maîtrise d'œuvre pour l'extension du lotissement de la Censive.

RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS

Le recensement de la population aura lieu, sur la commune du Grand Auverné, du 16 janvier au 15 février 2020. Deux agents recenseurs devront être recrutés pour cette période et nommés par arrêté du Maire.

Principales délibérations du Conseil Municipal

Considérant qu'il appartient à la commune de fixer la rémunération des agents recenseurs, avant leur nomination,

Sachant qu'il est possible de verser une indemnité forfaitaire de déplacement et que les agents doivent obligatoirement participer à deux ½ journées de formation préalablement à la collecte ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de fixer la rémunération des agents recenseurs à :
 - 1,80 € par habitant (montant brut)
 - 1,20 € par logement (montant brut)
- décide de verser une indemnité forfaitaire de déplacement de 180 € à chacun d'eux.
- Fixe une indemnité forfaitaire de 50 € par ½ journée de formation.

ACQUISITION DE RIDEAUX POUR LA SCÈNE DE LA SALLE

M Marie-France JOLY présente la proposition reçue le 8 novembre dernier, suite à sa consultation pour le remplacement des rideaux de scène de la salle l'Asphodèle pour un montant de 4 185,60 € TTC pour la seule fourniture chez DOUBLET (59) AVELIN.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte le devis DOUBLET de 4185,60 € pour les rideaux de scène « pendrillons » tel que décrit sur le devis du 8 novembre 2019.

DÉCISION : TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES PAVC SAUVAGER

Suite à la délibération 191007 du 14 octobre 2019,

Afin de compléter les travaux de PAVC prévus au cimetière pour l'allée centrale, signature d'un devis SAUVAGER de CHATEAUBRIANT pour 1 608,00 € TTC ce qui porte les travaux PAVC 2019 à 26 651,82 € TTC.

SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2019

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU COLLÈGE ÉLECTORAL D'ATLANTIC'EAU CHÂTEAUBRIANT DERVAL 19-12-01

Par arrêté préfectoral du 11 septembre 2019, les statuts d'atlantic'eau, et notamment les modalités de représentation de ses membres, ont été modifiés à compter du 31 décembre 2019.

La commune est ainsi invitée à anticiper d'ores et déjà cette modification statutaire et à désigner ses nouveaux représentants au collège électoral « Châteaubriant-Derval » en application de l'article 8.3.2 des statuts modifiés d'atlantic'eau soit :

- 1 délégué titulaire
- 1 délégué suppléant

Il doit être procédé à l'élection de ces délégués, au scrutin secret à la majorité absolue, conformément aux dispositions L.5711-1, L.5211-7 et L.2122-7 du Code général des collectivités territoriales.

Ainsi, après vote à scrutin secret, sont respectivement élus :

- Délégué titulaire : Dominique DAUFFY, par onze votes pour et un blanc.
- Délégué suppléant : Sébastien CROSSOUARD, par dix votes pour et deux blancs.

Lesquels ont déclaré accepter leur fonction.

CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE DES RECETTES PUBLIQUES LOCALES

Vu le décret 2018-689 du 1er août 2018,

M. le maire rappelle qu'un service de paiement en ligne doit être mis à la disposition des usagers par les collectivités selon un échéancier encours comme suit :

- au plus tard le 1er juillet 2019 pour des recettes annuelles supérieures ou égales à 1 000 000 €
- au plus tard le 1er juillet 2020 lorsque ce montant est supérieur ou égal à 50 000 € ;
- au plus tard le 1er janvier 2022 lorsque ce montant est supérieur ou égal à 5 000 €.

Principales délibérations du Conseil Municipal

Il précise également que l'offre de paiement PayFIP proposée par la DGFIP permet de respecter cette obligation. En effet, ce dispositif offre aux usagers un moyen de paiement simple, rapide et accessible en permettant de régler en ligne sa facture ou avis des sommes à payer, par prélèvement unique SEPA ou par carte bancaire.

Au sein de la commune, ce nouveau service permettra de faciliter le paiement des titres pour la location des salles par exemple. Il sera accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, dans des conditions de sécurité optimale.

Pour l'accès à cet outil, la DGFIP prend en charge tous les frais de fonctionnement relatifs au gestionnaire de paiement par carte bancaire et au module de prélèvement. La collectivité adhérente assume pour sa part les coûts relatifs à l'adaptation des titres ou factures, ainsi que le coût du commissionnement carte bancaire. Le prélèvement unique SEPA n'engendre, pour sa part, aucun frais de commissionnement pour la collectivité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité,

- D'autoriser la mise en place de PayFIP à partir du site sécurisé de la DGFIP pour le recouvrement de ses recettes.
- D'autoriser M le maire à signer la convention et le formulaire d'adhésion avec la DGFIP ainsi que tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ASSURANCES

M le maire communique les offres économiquement les plus avantageuses reçues suite à la mise en concurrence relative à l'étude du poste assurance de la commune :

description	Titulaire	Montant annuel €	options
Lot 1 Dommages aux biens	Groupama	2 113,79	Franchise générale 250€
Lot 2 Responsabilité Civile	SMACL	863,49	néant
Lot 3 Protection juridique	SMACL	554,97	Variante prise en charge honoraires avocats x 2
Lot 4 Véhicules à moteur	SMACL	1 563,15	Collaborateurs en mission et bris de machine inclus. Franchise 250€
Lot 5 Risques statutaires	GROUPAMA	6 400,57	Charges patronales incluses, franchise 15 jours
	TOTAL	11 495,97	

Considérant que ces contrats annuels prennent effet au 1^{er} janvier 2020 et sont prorogables 3 fois avec faculté de résiliation à chaque échéance annuelle suivant un préavis fixé à 4 mois.

M le maire invite l'assemblée à se prononcer.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- Que les assurances seront confiées à partir du 1^{er} janvier 2020 aux titulaires tels qu'énoncés ci-dessus.
- Donne mandat à M le maire pour la signature de tous les documents relatifs à ces engagements.

ACQUISITION D'UN VÉHICULE POUR LES SERVICES TECHNIQUES

L'acquisition du camion NISSAN pour les services techniques date de décembre 2014.

Afin d'optimiser les déplacements des deux agents des services techniques et d'éviter des trajets non adéquats en tracteur, la municipalité s'est mise en recherche d'un second véhicule utilitaire d'occasion.

Compte-tenu de l'enveloppe financière évoquée en réunion du 19 novembre dernier et de la présentation d'un véhicule correspondant aux besoins des services :

Principales délibérations du Conseil Municipal

il est proposé à l'assemblée, l'acquisition d'un RENAULT TRAFIC selon le devis en date du 11 novembre 2019, du garage MARSAC d'Erbray au prix de 5 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- D'accepter le devis présenté par le garage Alain MARSAC d'Erbray pour l'acquisition d'un RENAULT TRAFIC au prix de 5 000 €.
- Que la dépense sera inscrite au chapitre 21 article 2182.
- D'autoriser le mandatement correspondant de 5 000 € sur les crédits ouverts au budget de l'exercice 2019, dans le respect de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales.
- D'autoriser M le maire à signer tous les documents relatifs à cette acquisition et sa liquidation.

DÉCISIONS

DIA 8 RUE DES JONQUILLES : la commune renonce à son droit de préemption.

CONTENTIEUX ROUGE JEAN-CHRISTOPHE/ CHEMIN ET CONSTRUCTION :

M le maire donne lecture des conclusions n° 2 du TGI de Nantes en date du 12 juillet 2019 et des courriers et préconisations de l'Avocat en date du 2 septembre 2019. Il rappelle que les dépenses d'honoraires liées à ce dossier se sont élevées à 3 456 € en 2018 et s'élèveront à 1 512 € en 2019. L'assemblée prend acte et approuve les conclusions de l'avocat pour la suite à donner.

VEOLIA POUR RÉPARATION DU POTEAU À INCENDIE N°23 DE LAMBRUN : signature du devis du 3 décembre 2019 pour 461,76 € TTC.



TRAVAUX RÉALISÉS OU EN COURS DE RÉALISATION

Acquisition d'un bâtiment et de foncier aux Vorajoux pour la création de 5 logements sociaux



L'acquisition de 93 300 € hors frais a été financée pour la partie bâtiment et terrain du projet à 34 % par le Département de Loire-Atlantique dans le cadre du soutien aux territoires.

Après division, la parcelle permettra l'installation des réseaux électriques, eau, assainissement, voirie et l'extension du lotissement de la Censive.

Tables de pique-nique

Deux tables de pique-nique ont été installées au petit bois pour un montant de 1 823.45 €

Achat de matériels

La commune a fait l'acquisition d'un désherbeur mécanique en juin 2019 pour un montant de 3 468 € et d'un broyeur d'accotement pour 8 880 €.

Salle l'Asphodèle

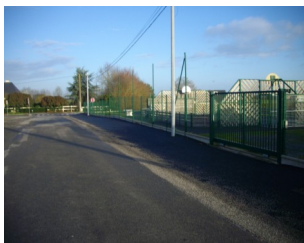
200 chaises ont été achetées en juin 2019 en remplacement des chaises existantes pour un montant de 4 872 €. Les anciennes chaises sont mises à la location pour les particuliers et mises à la disposition gratuitement pour les associations communales.

L'aménagement de l'extérieur côté Est est en cours de réalisation par le service technique.



Aménagement terrain de football

Un aménagement devant le terrain de football a été réalisé ainsi qu'une clôture de séparation des deux terrains de football.



Boite à lire

La boite à lire fournie par la Communauté de Communes est installée à côté du restaurant l'Auberge Alverne.



INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Inscrivez-vous sur les listes électorales ! Vous pouvez vous rendre à la mairie munis d'un justificatif de domicile récent (Facture EDF, Quittance de loyer, Facture téléphonique) ainsi que d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport ou permis de conduire) ou sur le site service-public.fr.

Pour les élections municipales, la clôture du délai d'inscription est le 7 février 2020.

Le citoyen a la possibilité de vérifier lui-même sa situation électorale directement en ligne. Avec la mise en place du répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE, chaque citoyen peut vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote directement en ligne sur l'adresse : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

L'inscription en ligne généralisée. Chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, pourra s'inscrire directement par internet sur le site service-public.fr

Bientôt 16 ans ? RECENSEZ-VOUS !

Tous les jeunes âgés de 16 ans ont l'obligation de se faire recenser en vue de la Journée de Défense et Citoyenneté (JDC). À l'issue de cette journée, chaque jeune reçoit une attestation lui permettant notamment de s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat ...). Le recensement lui permet également d'être inscrit d'office sur les listes électorales à ses 18 ans. Rendez-vous en mairie pour vous faire recenser ou sur majdc.fr



PAYFIP

Nouvelle offre en ligne de la DGFIP

La collectivité va vous proposer en 2020 le paiement de vos factures par PAYFIP.

Sur l'avis des sommes à payer figurera une référence qui vous servira pour le paiement en ligne via le site tipi.budget.gouv.fr.

Un service sécurisé et gratuit disponible 24h/24 et 7 jours/7.

NOUVEAUX ARRIVANTS

Pour toutes vos démarches administratives, merci de vous présenter en mairie munis des documents ci-dessous :

- livret de famille,
- carte nationale d'identité,
- ancienne carte d'électeur en vue de l'inscription sur la liste électorale,
- un justificatif de domicile.

OBJETS TROUVÉS

De nombreux objets sont rapportés à la mairie et n'ont pas retrouvé leur propriétaire.

N'hésitez pas à contacter le secrétariat si vous avez perdu un objet.

Pour toutes questions relatives aux démarches administratives, vous pouvez contacter la mairie ou consulter le site internet de la commune dans la rubrique « vie pratique - démarches administratives »

grand-auverne.fr

LOCATION DES SALLES

Par délibération en date du 14 octobre 2019, le Conseil Municipal a fixé les tarifs de location des salles à partir du **1^{er} mars 2020** comme suit :

Manifestations	Prix aux habitants de Grand Auverné et Moisdon la Rivière /€*	Prix aux habitants autres Communes/€
Salle multifonctions		
Du 1 ^{er} mai au 14 octobre-----		
-		
<i>Vin d'honneur, cocktail, assemblée générale, réunion :</i>		
<i>Matinée ou après-midi ou soirée grande salle et bar sans cuisine</i>	61	88
<i>grande salle et bar avec cuisine</i>	77	143
<i>petite salle et bar sans cuisine</i>	36	73
<i>petite salle et bar avec cuisine</i>	55	77
<i>Buffet – repas- spectacle - divers :</i>		
<i>Journée..... Grande salle et bar avec cuisine</i>		
<i>1^{ère} journée</i>	165	275
<i>2^{ème} journée</i>	83	138
<i>Grande salle, bar avec cuisine et petite salle</i>		
<i>1^{ère} journée</i>	193	308
<i>2^{ème} journée</i>	94	154
<i>Petite salle et bar avec cuisine</i>		
<i>1^{ère} journée</i>	88	132
<i>2^{ème} journée</i>	44	66
Du 15 octobre au 30 avril -----		
<i>Matinée ou après-midi ou soirée grande salle et bar sans cuisine</i>		
<i>grande salle et bar avec cuisine</i>	79	107
<i>petite salle et bar sans cuisine</i>	96	162
<i>petite salle et bar avec cuisine</i>	55	91
<i>petite salle et bar avec cuisine</i>	74	96
<i>Journée..... Grande salle et bar avec cuisine</i>		
<i>1^{ère} journée</i>	204	314
<i>2^{ème} journée</i>	110	165
<i>Grande salle, bar avec cuisine et petite salle</i>		
<i>1^{ère} journée</i>	231	347
<i>2^{ème} journée</i>	121	182
<i>Petite salle et bar avec cuisine</i>		
<i>1^{ère} journée</i>	121	165
<i>2^{ème} journée</i>	66	88



RECENSEMENT de la population 2020

www.le-recensement-et-moi.fr



LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 16 JANVIER AU 15 FÉVRIER 2020

www.le-recensement-et-moi.fr

LE RECENSEMENT, C'EST UTILE À TOUS

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

LE RECENSEMENT, C'EST SIMPLE : RÉPONDEZ PAR INTERNET COMME 60 % DES PERSONNES RECENSÉES

Un agent recenseur, recruté par votre mairie, vous remettra vos codes de connexion pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, il vous remettra des questionnaires papier qu'il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous. Pour faciliter son travail, **merci de répondre sous quelques jours.**

Le recensement de la population est gratuit. Ne répondez pas aux sites frauduleux qui vous réclameraient de l'argent.

• **Pour accéder au questionnaire en ligne**, rendez-vous sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur « Accéder au questionnaire en ligne ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent recenseur vous a remise. Attention à bien respecter les majuscules et les minuscules, **sans espace entre elles**. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.

• **Si vous répondez sur les documents papier**, remplissez lisiblement les questionnaires que l'agent recenseur vous remettra lors de son passage. Il peut vous aider si vous le souhaitez. Il viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

LE RECENSEMENT, C'EST SÛR : VOS INFORMATIONS PERSONNELLES SONT PROTÉGÉES

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que vous ne soyez pas compté(e) plusieurs fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

POUR EN SAVOIR PLUS, VOUS POUVEZ VOUS ADRESSER À VOTRE MAIRIE
OU VOUS RENDRE SUR LE SITE WWW.LE-RECENSEMENT-ET-MOI.FR



Insee & votre commune

La population Alverne est invitée à réserver un bon accueil à Mme Véronique TESSIER et M. Gérard GAUTIER, agents recenseurs.



Ces agents recenseurs se présenteront à votre domicile munis d'une carte officielle tricolore indiquant leur nom, leur photographie et la signature du Maire.

Infos Communauté de Communes de Châteaubriant - Derval

Dispositif argent de poche à destination des jeunes de 14 à 16 ans

Gagner de l'argent en échange d'une mission à accomplir, confiée par la Communauté de Communes, c'est possible depuis l'été dernier pour les jeunes de 14 à 16 ans habitant une des 26 communes de l'intercommunalité.

Les forums dédiés aux emplois saisonniers organisés chaque année à Derval et Châteaubriant, génèrent de nombreuses demandes de premiers jobs par des jeunes mineurs, histoire de faire ses premiers pas vers l'autonomie et de découvrir le monde du travail. Face à ce constat, la Communauté de Communes a décidé de mettre en place sur les périodes de vacances scolaires, un dispositif « argent de poche » donnant la possibilité aux adolescents d'effectuer des petits chantiers de proximité (mise sous pli, entretien d'espaces verts, travaux de peinture, animations ludothèque, entretien du matériel destiné aux séjours).



En contrepartie de leur investissement, les participants perçoivent une indemnité de 15 € par jour dans la limite d'un travail réalisé par demi-journée avec une pause obligatoire. Les jeunes accueillis dans les services de la Communauté de Communes sont accompagnés d'un tuteur qui les encadre sur toute la durée de leur activité. Ces missions sont consécutives et sont réparties sur une semaine. Les membres de la commission « Petite Enfance et Jeunesse » ont décidé de créer ce dispositif en direction des jeunes du territoire âgés de 14 à 16 ans. La Communauté de Communes propose déjà des emplois saisonniers classiques à compter de 17 ans.

Chaque jeune peut effectuer jusqu'à 5 missions dans l'année sachant qu'une mission correspond à une demi-journée de 3h30 de travail. L'indemnité forfaitaire, qui n'est pas considérée comme le versement d'un salaire, est exonérée de charges sociales.

Les jeunes inscrits dans le cadre de l'opération doivent justifier d'une couverture sociale en leur nom ou sous celui de leur représentant légal.

Les jeunes sont retenus en fonction de la date de dépôt de leur dossier d'inscription. Il y a un temps d'échange entre le jeune, l'un de ses parents et le tuteur avant le début de la mission pour bien poser les droits et les devoirs de chacun.

Le réseau de lecture publique

Ça bouge dans les 26 médiathèques et bibliothèques intercommunales

Le saviez-vous ?

Des bibliothécaires professionnels et des bénévoles sont à votre service dans les 26 médiathèques et bibliothèques.

Un fonds de 156 000 livres et revues, CD, DVD et ressources numériques rien que pour vous !

Un nouveau site internet en ligne vous permet de mieux connaître les fonds, réserver vos documents préférés et en savoir plus sur les animations qui sont régulièrement proposées dans les communes.

www.mediatheques.cc-chateaubriant-derval.fr

Il existe un service de navettes pour acheminer les documents sur tout le territoire

Vous recherchez un document qui n'est pas disponible dans votre bibliothèque habituelle ? Grâce au service de navette, s'il se trouve dans une autre bibliothèque, on vous l'apporte. C'est simple, rapide et gratuit !

Vous avez des livres à rendre mais vous ne pouvez pas passer pendant les horaires d'ouverture de votre bibliothèque ?

Des boîtes de retours sont à votre disposition aux abords de certaines médiathèques, 24h sur 24 !

La Communauté de Communes continue à investir sur son territoire dans les projets culturels comme à **Noyal-sur-Brutz** et **Soudan** avec la construction en cours de futures bibliothèques. À venir : **Saint-Aubin-des-Châteaux** et **Saint-Vincent-des Landes**.

Location longue durée de vélos à assistance électrique, mode d'emploi

Le service de location de vélos est l'une des actions du **Plan Climat Air Énergie Territorial 2018/2023** de la Communauté de Communes qui a fixé parmi ses objectifs la réduction de 30% des déplacements individuels en automobile et l'augmentation de 10% de l'usage des modes doux d'ici 2023, comme ici le vélo, pour contribuer à la baisse des émissions de gaz à effet de serre.

Les points de location

L'ensemble des mairies qui composent notre intercommunalité sauf Châteaubriant, qui propose de la location courte durée. Quelle que soit la commune de l'intercommunalité sur laquelle vous habitez. Les vélos ne sont pas réservés prioritairement aux habitants des communes qui proposent de la location. Par exemple, si vous habitez la commune de Rougé et qu'aucun vélo n'est disponible à vos dates sur cette commune vous pouvez vous rendre dans n'importe quelle autre commune de votre choix qui disposera de l'équipement disponible pour vous satisfaire.

Le tarif

Les vélos sont accessibles à la location longue durée à partir de 1 mois pour la somme de 25€. Pour valider votre réservation il faut prévoir votre carte d'identité, un justificatif de domicile récent, un relevé d'identité bancaire, car le règlement se fait uniquement par prélèvement bancaire et un justificatif d'assurance de responsabilité civile.

Les modalités

Les Mairies ou la Maison de Services au Public sont les points de location des vélos à assistance électrique pour l'ensemble des habitants de l'intercommunalité. Elles disposent chacune de 2 ou 3 vélos. Elles vous accueillent pour réserver, payer puis récupérer votre vélo.

Réservez un vélo en contactant l'une des points de location puis choisissez une date pour la signature de votre contrat de location et la récupération de votre vélo

Réalisez le paiement le jour de votre rendez-vous et n'oubliez pas d'apporter les justificatifs demandés

Récupérez votre vélo, signez l'état avant de repartir avec les accessoires complémentaires fournis avec le vélo : le chargeur de batterie, les sacoches, le câble antivol et sa clé ainsi que la pompe de gonflage

Louer un vélo c'est aussi simple et utile pour tous vos déplacements

La Maison de la Mobilité : un guichet pour faciliter les déplacements

La Communauté de Communes Châteaubriant-Derval a ouvert le lundi 2 décembre une Maison de la Mobilité dotée d'un guichet multimodal sur le pôle de la gare de Châteaubriant.

C'est le premier site pilote d'expérimentation en Pays de la Loire d'une telle évolution de l'offre de services sur une gare alors que la SNCF est engagée dans un plan régional de fermeture de ces guichets.

Dès 2011, la Communauté de Communes a réalisé l'aménagement du pôle d'échanges multimodal de la gare de Châteaubriant en prévision de l'arrivée du tram-train Nantes-Châteaubriant et pour le maintien de la ligne TER Rennes-Châteaubriant, dont la réouverture est prévue en 2021.

Afin de renforcer l'offre de services, en octobre 2018, une station libre-service automatique de vélos à assistance électrique a été implantée sur ce pôle. Et depuis septembre 2019, le déploiement de deux minibus électriques a été engagé grâce au partenariat avec le Conseil régional des Pays de la Loire.

Ce guichet multimodal tenu par deux agents de la Communauté de Communes offre une information et une vente de billets qui vont être élargies progressivement à toute l'offre de mobilité du territoire intercommunal sur les trois grands volets suivants :

- Transports collectifs : lignes ferroviaires, lignes régulières d'autocars, transport à la demande ;
- Mobilités actives : vélos, vélos à assistance électrique, marche à pied ;
- Automobiles partagées : covoiturage, autopartage, autostop organisé.

Cette Maison de la Mobilité fonctionne en réseau avec la Maison de Services au Public à Derval et les 26 guichets des mairies afin de faciliter l'accès aux informations sur les solutions de déplacements pour tous les habitants du territoire.

Le guichet multimodal est ouvert en journée continue de 9h00 à 18h00 du lundi au vendredi et le samedi de 9h00 à 13h00.



Le SPANC : ses missions

Le Service Public d'Assainissement non Collectif (SPANC) concerne plus de 8 500 habitations de notre territoire. Pour rappel, la principale mission de ce service obligatoire est le contrôle de l'ensemble des habitations non raccordées à un réseau d'assainissement. Le but est de vérifier le bon fonctionnement et l'entretien du système, mais également de s'assurer que l'installation ne génère pas de risque sanitaire ou de problème de pollution des eaux. Le technicien du SPANC apporte un conseil sur les projets de **construction** ou de **réhabilitation**, mais aussi sur le **fonctionnement** et l'entretien des installations afin de contribuer à leur pérennité.

La réglementation impose un contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien sur chacune des installations afin de vérifier qu'elles demeurent en bon état de fonctionnement, qu'elles soient régulièrement entretenues et de relever les éventuelles modifications effectuées depuis le premier diagnostic

En cas de vente de votre logement : le propriétaire a l'obligation de fournir un document établi à l'issue d'un rapport de contrôle des installations d'Assainissement Non Collectif datant de moins de trois ans. Le rapport doit être joint au moment de la signature de l'acte de vente. Ce rapport peut être un contrôle de bonne exécution, un contrôle de diagnostic initial ou un contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien.

Si le propriétaire ne dispose pas de contrôle de moins de 3 ans, il doit demander au SPANC un contrôle de son installation.

Les travaux de mise en conformité prescrits dans le rapport du SPANC sont à réaliser par l'acquéreur au plus tard 1 an à compter de la signature de l'acte de vente.

Dans le cas d'un projet de construction ou de réhabilitation (contrôles obligatoires). Il convient de réaliser une étude de sol et de filière (liste des professionnels adhérents à la charte assainissement de Loire-Atlantique disponible sur le site de la Communauté de Communes) afin de déterminer le dispositif le plus adapté à votre parcelle. Une demande de contrôle de conception, accompagnée de cette étude doit être déposée à la Mairie de votre domicile, afin qu'elle soit validée par le SPANC. Les travaux ne pourront commencer qu'à réception du rapport de contrôle de conception avec avis conforme.

Les travaux devront être également contrôlés par le SPANC (en tranchée ouverte, c'est-à-dire de ne pas reboucher son chantier avant la visite de contrôle du technicien).

Que ce passe-t-il si je fais mes travaux sans passer par ces démarches ?

Lors du prochain passage du SPANC lors des visites de bon fonctionnement et conformément à la réglementation un avis de non-conformité sera émis en réalisation. Il vous sera demandé alors de déposer une demande de contrôle de conception, et de dégager les ouvrages, afin de réaliser le contrôle de réalisation en tranchée ouverte, pour obtenir la conformité.



L'OPAH : un coup de pouce à l'amélioration des logements

La Communauté de Communes Châteaubriant-Derval lance au 1^{er} trimestre de cette année 2020 une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) pour une durée de 5 ans afin d'aider les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs à réaliser des travaux sur leurs logements.

Cette OPAH va offrir **un service gratuit aux propriétaires** par des professionnels pour mener les diagnostics, établir les plans de financement, monter les dossiers de demande de subventions et de paiement afin de réaliser des travaux améliorant la performance énergétique de leurs logements et/ou les adaptant à la perte d'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap ou résorbant des situations d'insalubrité liées à un habitat très dégradé.

Sur la période 2020-2024, l'OPAH va mobiliser une dotation de 6,8 M€ d'aides publiques de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), du Département de Loire-Atlantique, de la Ville de Châteaubriant et de la Communauté de Communes pour faciliter et accélérer la prise de décision des particuliers en réduisant leur reste à charge pour la réalisation des travaux dans leurs logements.

A ces dotations s'ajouteront les aides d'Action Logement, organisme national qui gère paritairement la participation des employeurs à l'effort de construction. Dans le cadre d'un plan d'investissement volontaire signé avec l'Etat cette année, Action Logement accorde en effet des aides aux travaux de rénovation énergétique et d'adaptation au vieillissement aux salariés et ex-salariés retraités du secteur privé.

Ces aides seront mobilisables sous conditions de revenus pour les propriétaires occupants ou sous conditions de plafonds de loyers pour les propriétaires bailleurs.

L'objectif est d'aider sur 5 ans à l'amélioration de 629 logements dont 400 au titre de la rénovation énergétique et 180 au titre du maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie liée au vieillissement.

Parallèlement, une opération d'aide au ravalement des façades sera engagée par la Communauté de Communes avec une dotation de 500 000 € d'appui aux travaux pour un objectif d'intervention sur 250 immeubles.

Les conditions de revenus et plafonds de loyers et les lieux et dates des réunions et permanences d'informations précisant les modalités pour bénéficier des aides seront publiés sur le site internet www.cc-chateaubriant-derval.fr

Trier ses déchets devient un jeu d'enfant

Dans le bac jaune ou le sac jaune : les briques alimentaires et cartonnettes, les emballages métalliques, les bouteilles et flacons plastiques. Ces emballages doivent être vides. (à sortir la veille de la collecte)

Dans la colonne verte : tous les contenants en verre = bouteilles et bocaux en verre

Dans la colonne bleue : tous les papiers, journaux et magazines

Dans le composteur : tous les déchets organiques = les déchets de cuisine et de jardin.

Dans le bac vert : Tous les autres déchets qui ne sont ni recyclables ni compostables (à sortir la veille de la collecte)



Afin de répondre au mieux et de façon simple aux questions qui sont régulièrement posées aux Ambassadeurs du tri ou qui sont parfois constatées lors des collectes il suffit à chacun d'entre nous, petits et grands, de retenir ceci :

Le verre dans la colonne verte, le papier dans la colonne bleue et les emballages dans le bac ou le sac jaune ! À vous de bien trier !

Le service de Gestion et de Prévention des déchets rappelle au civisme de chacun afin de rompre avec les mauvaises habitudes pour limiter tout incident aux abords des points de tri.

Pour rappel, les encombrants ou encore les ordures ménagères déposés auprès des colonnes de tri dans les communes du territoire sont considérés comme des dépôts sauvages et donc passibles d'une amende.

Une question ? Appelez le n° gratuit 0800 00 16 32 ou posez votre question par mail à environnement.chateaubriant@cc-chateaubriant-derval.fr

REPAS DES AINÉS

Le 12 octobre 2019, la Municipalité et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ont offert le repas traditionnel, servi par l'Auberge Alverne aux aînés de la commune. Cette année, M. Jean-Pierre DAUFFY Mme Bernadette ROCHEREAU, Mme Anny ROCTON ont été accueillis parmi les aînés. Durant tout l'après-midi, les aînés ont pu participer à un loto.

« Nous avons eu une pensée pour toutes les personnes qui n'ont pas pu venir au repas et pour celles qui nous ont quittés cette année. »



JOURNÉE CITOYENNE



Pour la première année, la municipalité a organisé sa journée citoyenne le samedi 14 septembre 2019

Elle a rassemblé une trentaine de personnes. Chacun a pu apporter son savoir-faire et ses compétences. Certains ont nettoyé et désherbé, d'autres ont procédé au nettoyage des chapelles ...

Après cette matinée, les participants ont été invités à partager un buffet froid offert par la commune.

Merci à tous pour leur investissement.

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

L'accueil périscolaire fonctionne le lundi, mardi, jeudi et vendredi en période scolaire de **7h35** à 8h35 et de 16h15 à **18h30**.

Si vous souhaitez inscrire votre enfant, les dossiers d'inscriptions sont disponibles sur le site internet de la commune (grand-auverne.fr) ou au secrétariat de la mairie.

Pour rappel, tous les parents désirant inscrire leurs enfants à l'accueil périscolaire doivent **obligatoirement** remplir un dossier d'inscription. Il est préférable de le faire dès le mois de juillet pour l'année scolaire suivante même si vous ne savez pas si votre enfant utilisera le service. **Le nombre de places étant limité, pour tous changements ou inscriptions occasionnelles, les parents doivent prévenir l'animatrice au plus tard la veille ou en cas d'imprévu dès que possible. Dans le cas contraire, l'animatrice ne prendra pas en charge les enfants non inscrits.**

Les enfants y pratiquent diverses activités (bricolage, dessin, danse, jeux de construction ...)

CANTINE MUNICIPALE

Si vous souhaitez inscrire votre enfant à la cantine, les dossiers d'inscription sont disponibles sur le site internet de la commune ou au secrétariat de la mairie.

Les enfants sont servis par Nadine et Céline.

Les inscriptions sont possibles tout au long de l'année scolaire.

Les menus sont consultables sur le site internet de la commune.

grand-auverne.fr

UNION NATIONALE DES COMBATTANTS (UNC)

Bilan des activités de l'association U.N.C. de l'année 2019.

- * Le 29 Janvier : Assemblée générale de l'association
 - A l'ordre du jour présentation des activités réalisées en 2018 et projets de 2019.
 - Élection des membres du Bureau et du Président (Honoré GOUESDEUX)
 - Partage de la galette des rois.
- * Le 8 Février : participation à la réunion de Secteur U.N.C. à Pannecé.
- * Le 18 Avril : réunion départementale U.N.C. à la Chapelle sur Erdre.
- * Le 8 Mai : en présence de Monsieur le Maire, des élus du Conseil municipal, des membres de l'Association et du public, dépôt d'une gerbe au Monument aux Morts.
- * Le 30 Juin : participation au centenaire de l'association U.N.C. de Loire Atlantique à Pont Château.
- * Le 19 Octobre : en association avec les Aînés Ruraux opération plats à emporter (couscous et langue de bœuf).
Merci d'avoir répondu nombreux favorablement aux membres des deux associations pour la vente des billets ; ce qui a permis de distribuer plus de 300 repas. Le résultat de cette manifestation a permis de remettre 200 € à l'association « la Maison de Villeneuve » et 100 € au AFM TÉLÉTHON
- * Le 10 Novembre : commémoration de l'armistice 14/18 avec dépôt de gerbe au Monument aux Morts.
- * Le 5 Décembre : cérémonie au Monument aux Morts à Châteaubriant en souvenir de la guerre d'Afrique du Nord.



Calendrier des manifestations pour 2020

- 28 Janvier : assemblée générale de l'Association
- 8 Mai : commémoration de l'armistice de la guerre 39/45
- 17 Octobre : en association avec les Aînés Ruraux, plats à emporter (couscous, langue de bœuf)
- 11 Novembre : commémoration de l'armistice de la guerre 14/18.

Pèlerinage des Anciens Combattants à Lourdes du 4 au 9 Juin 2020 :

- Inscription aux Voyages CAVÉ Tél. : 02 40 28 95 15.
- Le tarif 475 € par personne.
- Les places dans les cars seront attribuées par ordre d'inscription.

ASSOCIATION DES JEUNES ALVERNES

L'année 2019 a encore été une année riche pour l'A.J.A. En effet, elle a été l'occasion de faire évoluer notre soirée disco, renommée le Fest'Alvernes pour l'occasion en y invitant deux groupes de musique castelbriantais. Ce fut une belle soirée qui s'est achevée au son des DJ dayo Sonorisation comme chaque année. Merci à tous ceux qui étaient présents ainsi qu'à l'intégralité des bénévoles qui se sont beaucoup investis pour cette soirée.



Nous abordons l'année 2020 avec de nouvelles idées en tête, des olympiades géantes ouvertes à tous et à toutes au début de l'été, une après-midi de rencontre entre les plus anciens et les plus jeunes de la commune. Tout cela est encore en cours de réflexion, nous essayons de vous concocter quelque chose d'original, de fédérateur, qui nous ressemble et qui vous plaise.

En espérant vous voir toujours aussi nombreux lors de ces nouvelles manifestations.



ART FLORAL

Venez partager votre passion à l'ART FLORAL avec Armelle.

Un mercredi par mois, à 18 h, nous réalisons de magnifiques compositions en harmonie avec les saisons et les fêtes.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre.



Renseignements au
02 40 07 53 13 ou
au 02 28 04 08 13

Andrée CADOREL



LA SOCIÉTÉ DE CHASSE COMMUNALE

La chasse est notre passion, nous essayons de protéger notre belle nature, nous avons alerté la fédération sur la mort de lièvres sur notre commune et d'un commun accord, nous avons décidé de stopper la chasse aux lièvres. Les premiers résultats d'analyses s'orientent vers le virus EBHS (maladie hémorragique virale).

Pour l'année 2020, nous organisons un spectacle de Jean-pire et Balou : Salle municipale samedi 22 février à 20 heures 30.



Réservations au 06 74 59 53 91 ou
au 02 40 07 54 23

**VENEZ NOMBREUX, SPECTACLE ENIVRANT ET
HUMORISTIQUE.**

L'AMICALE DE CHASSE DES MESSIERES

Une nouvelle saison a commencé en septembre avec une quinzaine de membres présents à l'assemblée générale et reconduisant à l'unanimité le bureau.

Nous avons participé activement au montage et démontage des stands de la commune à la fête de la chasse à Joué-sur-Erdre.

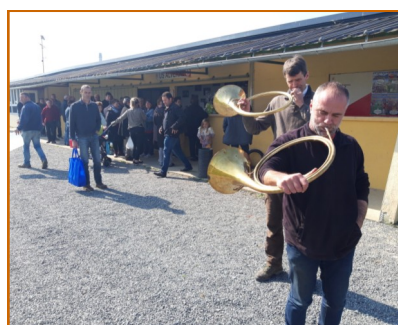
L'action pour 2020 est portée sur la régulation des nuisibles et plus particulièrement sur les corvidés avec une lutte collective départementale qui sera menée en mai.

Comme chaque année, une vente de plat à emporter (potée auvergnate) sera organisée le 21 mars 2020 aux terrains des sports.

Composition du bureau

Président BOURGEOIS Jean
Vice Président ERGAND Michel
Trésorier HERVÉ Méline
Secrétaire DAUFFY Dominique

Responsable de Chasse et d'équipage
BOURGEOIS Anthony
Responsable adjoint vénerie sous terre
BESSON Clément



l'ardoise du Grand Bourg

L'Ardoise a organisé une soirée le 13/06/2019 pour remettre le chèque des bénéfices de la rando 2019 à l'association de la maison Villeneuve de Grand-Auverné d'un montant de 1300 € .

Pour la 4ème édition de la rando gourmande aura lieu le 13 juin 2020, nous renouvelerons l'opération pour offrir les bénéfices à l'association de la maison Villeneuve .

Une assemblée générale aura lieu au mois de Janvier mais la date n'est pas encore définie à ce jour .

Nous avons toujours besoin de bénévoles et de nouveaux adhérents, n'hésitez pas à venir nous rejoindre, vous découvrirez une équipe conviviale et sympathique .

Vous pouvez toujours participer au projet de la maison Villeneuve en envoyant vos dons à Priscille Basset la Sablonnière 44520 Grand Auverné - mail : lamaisonvilleneuve44@gmail.com

Un grand merci à tous les bénévoles et randonneurs qui nous aident et nous suivent tous les ans !!!

Bonnes fêtes de fin d'année à tous et à l'année prochaine .

Président : Jean-Bernard Bidaud
Secrétaire : Sandrine Bourigault
Trésorier : Charles Raimbault



L'ESPOIR AU BOUT DU CHEMIN

Au niveau national, le 1^{er} téléthon télévisé est sorti sur Antenne 2 le 4 décembre 1987. Le Téléthon au Grand-Auverné est une institution incontournable depuis 30 ans.

Les différentes associations locales : amicale des retraités, les anciens combattants, le club de football, l'école Notre Dame des Anges, famille rurale ont pris en charge le bon déroulement du weekend Téléthon jusqu'au début des années 2000. Puis, l'association « L'Espoir au bout du chemin » est née pour coordonner toutes les bonnes volontés avec la participation du pêle-mêle show de la Meilleraye de Bretagne qui étoffe le programme de variétés.

C'est grâce à plusieurs personnes et plein de petites mains, sans qui cette mobilisation n'aurait pas tenu si longtemps pour une bonne cause : « Venir à bout des maladies génétiques ».

Les 7 et 8 décembre 2019, vous avez été nombreux à applaudir nos acteurs qui vous ont remémoré vos souvenirs autour de sketches, chants, danses...

Le résultat du week-end téléthon a permis de récolter 2 522 €. Toute l'équipe de L'Espoir au bout du chemin vous remercie pour vos dons.

Toutes les personnes qui ont aidé à la bonne réussite de ce weekend sont invitées à l'assemblée générale qui aura lieu salle de l'asphodèle le vendredi 24 janvier à 20h30.



LA PÉTANQUE LOISIRS ALVERNE

La saison 2019 vient de se terminer. Le Prix G.DAUFFY du 3 Août a rassemblé 16 doublettes et le concours des aînés ruraux du 9 Octobre 66 doublettes.

Au tableau d'honneur mention spéciale pour Louis BRAUD qui nous a ramené 2 coupes : 4 parties gagnées à Mésanger et à Maumusson ainsi que Patrick DELAUNAY : 1 coupe 4 parties gagnées à Maumusson.

Pour la saison 2020 les joueurs bénéficieront de nouveaux maillots sponsorisés par les transports MALGOGNE de CHATEAUBRIANT.

Dates à retenir pour 2020 : les 13 Mai et 7 Octobre pour les concours des aînés ruraux.

Date à définir pour le Prix G.DAUFFY.

Pour rappel toutes les personnes intéressées par la pétanque sont cordialement invitées à nous rejoindre !!! (Contact : Marcel BRAUD président - tél : 02 40 07 58 84)





UNION SPORTIVE ALVERNE

Quelques mots du Président Jean-Claude FERRON :

Nous remercions le bénévolat pour les travaux réalisés, le championnat des U15 se passe bien pour l'instant, bon début de saison pour nos jeunes récompensés par leur montée en D2. Grâce à nos jeunes, la relève est assurée.

Si vous souhaitez rejoindre notre club en tant que nouveau bénévole et arbitre, vous serez les bienvenu(e)s.

Quelques mots de notre coach Jacky DELAUNAY :

Le club comptabilise une quarantaine de licenciés seniors répartie en 2 équipes. Le club a pu compter 8 recrues pour cette nouvelle année, ce qui permet d'avoir une concurrence et une émulation entre les joueurs.

Nous avons la chance d'avoir un groupe très saint où règne une bonne ambiance.

Grand remerciement aux dirigeants, arbitres et bénévoles car sans eux rien n'est possible.

Tous les joueurs apprécient les améliorations qui sont faites au niveau du complexe sportif. Merci à la commune et aux bénévoles.

Plusieurs dates à retenir

- Galette des rois : 19 janvier 2020
- Soirée Bavaroise : 8 février 2020
- Grand tournoi de sixte : 13 avril 2020
- Assemblée générale + 75 ans du Club : le 20 juin 2020 à partir de 16h30 pour l'assemblée suivie des 75 ans du club sur réservation pour le soir. Merci de contacter Jean-Claude FERRON au 06 16 44 42 74
- Concours de palets / pétanque : 5 septembre 2020



Équipe U15 : remise de maillots par M. Alain MALGOGNE

RELAIS D'ACCUEIL PROXIMITÉ



« Le RAP toujours dynamique pour être au plus près des habitants ! »

Atelier parents-enfants : Pour les enfants de 3 à 12 ans accompagnés d'un ou plusieurs adulte(s) de confiance. Tarif 2 € par famille adhérente. Inscription obligatoire.

Au programme :

• **Atelier d'expression corporelle** avec la compagnie 100 Trucs Ni Muche le samedi 18 janvier de 9h15 à 12h au Grand Auverné (salle Asphodèle).

• **Soirée Vœux / Galette des rois** : Le RAP commence la nouvelle année par une soirée festive et gourmande le jeudi 23 janvier à partir de 18h30 à la salle polyvalente du Petit Auverné. Ouverte aux adhérents sur inscription.

• **Groupe vacances** : Profitons de ces mois de grisaille pour préparer notre projet de vacances ou de loisirs pour l'été 2020. Réunion d'information le jeudi 23 janvier à 14h au Relais CAF de Châteaubriant. Ce groupe est ouvert aux familles, sous conditions de ressources. Les personnes intéressées doivent prendre contact avec le RAP.

Le RAP est toujours ouvert aux bonnes volontés (coup de mains ponctuel, aide administrative, transport solidaire, accompagnement scolaire,...).

Relais Accueil Proximité - Manoir de la Renaudière 7, Rue Sophie Trébuchet 44670 Petit Auverné
Tel : 02.40.55.59.32 - Courriel : rap.relais-accueil-proximite@orange.fr »



GRAND-AUVERNÉ ENVIRONNEMENT

L'association Grand-Auverné Environnement remercie l'équipe municipale de nous accorder cet encart dans ce bulletin. Notre objectif est d'œuvrer afin que la commune continue à se développer, tout en protégeant les terres agricoles, l'eau, l'environnement et la qualité de vie de la commune.

La réunion d'information de l'association Grand-Auverné Environnement (GAE), qui s'est déroulée le 10 juillet dernier, a ouvert un débat sur les projets ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) concernant le territoire de Grand-Auverné. Les associations Bretagne Vivante, Eaux et Rivières de Bretagne étaient présentes pour apporter des informations. Elles nous soutiennent ainsi que SOS Loire Vivante.

Ces projets préoccupent en effet nos adhérents, à savoir le projet de carrière de sable à Villeneuve, ainsi que les deux projets éoliens à la Haluchère et à la Coutancière.

Nous participons aux différents événements en lien avec l'environnement :

- visite d'une ferme biologique, à la Meilleraye de Bretagne, en septembre 2019,
- participation à la première journée citoyenne de Grand-Auverné, organisée par la mairie, en septembre également,
- participation à l'organisation de la randonnée pédestre proposée chaque année par l'association Ardoise du Grand-Bourg
- présence à une réunion organisée par l'association « Regards sur Vioreau » concernant la protection de ce lac, et plus généralement la qualité de l'eau, partout en vrai danger. A noter que, de ce point de vue, le projet de carrière sur notre commune posera inévitablement des problèmes quant à la préservation des ressources en eau.

Pour l'année 2020, nous nous proposons de participer au groupe de travail qui permettra l'inventaire des zones humides, ainsi qu'à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Enfin nous restons à l'écoute de toute proposition positive qui contribuera à un bien-vivre ensemble.

Nous profitons de ce bulletin pour vous informer que notre assemblée générale se déroulera le **vendredi 20 mars 2020, à 20 h 30, salle l'Asphodèle**. Alvernes, vous y êtes tous invités. Cette réunion sera suivie d'un temps convivial, et d'un spectacle.

Rejoignez-nous :

- **POUR préserver la beauté et la richesse de notre territoire.**
- **POUR préserver nos ressources pour les générations futures, notamment l'eau et l'air.**
- **POUR vivre dans un environnement où la qualité de vie sera préservée, pour notre santé à tous.**

Contact : contact@grand-auverne-environnement.fr

Site internet : grand-auverne-environnement.fr



Un chemin, bordé d'asphodèles, à proximité des Communs.

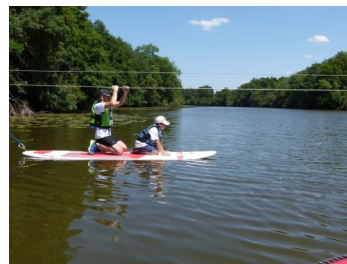
OFFICE INTERCOMMUNAL DES SPORTS

Président : GALIVEL Patrick, Moisdon la Rivière
Secrétaire : RETHORE Muriel, Louisfert
Trésorier : MARION Philippe, Issé
Membres : BELAY Brigitte, Moisdon la Rivière
BELAY Loïc, Moisdon La Rivière
CROSSOUARD David, Moisdon la Rivière
GEORGET Marlène, le Grand Auverné
GRIPPAY Guillaume, Grand Auverné
GUILLEMARD Gaëtane, la Meilleraye de Bretagne
HERSANT Guillaume, Louisfert
JOLY Marie France, le Grand Auverné
HAMON Sylvain, Issé
LEMAITRE Marie Jo, Moisdon la Rivière
MARHUENDA Fanny, Moisdon la Rivière
MASSE Emmanuel, la Meilleraye de Bretagne
PIETIN Annette, Moisdon la Rivière
PINEL Elodie, Issé
ROBERT Eric, la Meilleraye de Bretagne
ROBERT Lucie, la Meilleraye de Bretagne

Les Maires des 5 communes sont aussi membres de droit de l'OIS.

L'OIS a participé au financement des activités sportives proposées durant l'été par l'animation sportive départementale en milieu rural pour les rendre accessibles au plus grand nombre.

Comme à l'accoutumée, les animations proposées en Juillet et Août 2019, équitation, canoë, karting, course d'orientation et accrobranche ont eu beaucoup de succès et toutes les activités ont quasiment fait le plein de participants.



L'OIS a aussi participé au financement des tapis de judo de la salle d'Issé.

L'OIS est financé par les communes qui donnent chacune une subvention d'un montant de 0,30 € par habitant. Son rôle est d'assister l'animateur sportif du canton dans ses missions, de lui financer des équipements sportifs et d'aider à la formation des jeunes cadres des associations sportives du canton.

Pour la 3^{ème} année consécutive le RAID famille était organisé sur le site de la Forge l'OIS. Il avait lieu cette année le samedi 6 Juillet 2019. Toutes les épreuves organisées par les 4 animateurs sportifs du secteur Nord de la Loire Atlantique, Aël Derval, David Brihat, Antony Jacques et Erwan Danilo ont été prises d'assaut par les 50 équipes présentes qui ont fort apprécié les activités nautiques et celles dans les sous-bois.

Pour la prochaine année le RAID famille se déroulera aux forges de la Hunaudière à Treffieux.



Les promeneurs et les visiteurs du site de la Forge ont beaucoup apprécié de voir tout ce dynamisme et cette effervescence dans ce lieu d'ordinaire si calme.

La rentrée scolaire 2019-2020, l'OIS a été aussi l'occasion d'accueillir un nouvel animateur sportif, très jeune, Fabien Chabot pour prendre en main le multisport pour adultes. Fabien a déjà travaillé auprès des enfants avec les animateurs sportifs du secteur et parfait en ce moment sa formation avec des adultes, certes moins alertes mais tout aussi motivés par la pratique du sport dans la bonne humeur.

Les activités se déroulent à la salle de sports de Moisdon le mercredi de 20h à 21h30. La participation demandée pour l'année est de 30 euros.

Amicales salutations sportives

Le Président, Patrick Galivel

ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG

Tous les membres de l'association se joignent à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux de bonheur et de santé pour l'année 2020.

Je tiens à remercier tous les donateurs qui se présentent à chaque collecte et qui prennent un peu de leur temps.

Cette année 2019 a réussi à fournir les quantités de sang nécessaires pour l'ensemble des malades, mais pendant l'été, les stocks de produits sanguins ont été limités. Plusieurs messages ont été adressés par l'établissement français du sang (E.F.S) par voie de presse ou télévision. Donc venez nous rejoindre nombreux pour cette belle action.

Je tiens également à remercier les municipalités qui sont parties prenantes dans nos actions en mettant à disposition les salles et le matériel nécessaire pour un accueil de qualité.

Je vous souhaite à nouveau de joyeuses fêtes de fin d'année.

Alain GEORGET

PLANNING DES COLLECTES 2020

GRAND-AUVERNÉ	Vendredi 10 janvier 2020
LOUISFERT	Mercredi 11 mars 2020
ISSÉ	Mercredi 13 mai 2020
	Mercredi 12 août 2020
MOISDON LA RIVIÈRE	Jeudi 9 juillet 2020
	Jeudi 10 décembre 2020
LA MEILLERAYE-DE-BRETAGNE	Vendredi 9 octobre 2020

RUCHER ÉCOLE ASAD 44

Grand Auverné

Depuis une année le rucher école fonctionne sur notre commune, une vingtaine d'élèves pour la première formation, un bon début !

La saison 2019 est catastrophique pour notre rucher, les abeilles ont souffert du froid jusqu'au 15 juin et ensuite de la canicule. Fin juillet, pas un gramme de miel sur les cadres. Beaucoup de ruchers voisins ont enregistré des pertes importantes. Merci à ceux qui ont semé du Sarrasin, les abeilles ont pu récolter du miel et remplir les ruches.

Le rucher est sauvé et nous laisse espérer un bon redémarrage la saison prochaine.



Le Tour du Monde

Projet d'année « Voyage »

Cette année, nous travaillons sur le thème du **Monde**. Après l'Europe, c'est en Afrique que les élèves voyagent avant de partir en Asie, Océanie et finir en Amérique. Musique, art, albums sont au rendez-vous.

Un premier forum a réuni tous les élèves pour présenter leurs découvertes sur l'Europe : Paris, Londres et Big Ben, la tour de Pise en Italie.

Les enfants ont également participé à un projet musique avec Victor où ils découvrent instruments et chants du monde.

Nous voyageons tout en restant au Grand Auverné.

Des moments d'échange



Des rencontres artistiques , Des chants du monde



Nous partagerons ces découvertes avec les parents lors de la **soirée de Noël du 17 décembre**.

Au programme chant et découvertes culinaires.

D'autres projets vécus à l'école pendant ce premier semestre :



Projet théâtre pour les CP/CM2 (en lien avec la Médiathèque de Châteaubriant)

Projet humour avec les élèves de maternelle à la bibliothèque.

patinoire pour tous les élèves

Journées citoyennes avec les écoles du Pin, de Saint Mars la Jaille et de Saint Sulpice. Le thème est « **soi et les autres** ». Les enfants travailleront sur la sécurité (routière, domestique, Internet et sur les émotions).

Et le deuxième semestre ?

Séances de Piscine à Châteaubriant

Notre Kermesse **le 27 juin** : « Autour du monde »

Contact école : 02.40.07.23.04 – ecole.ndanges@orange.fr
<http://ndanges44520.toutemonecole.fr/>



L'OGEC GRAND AUVERNE
Ecole Notre Dame des Anges
(Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques)

Rappel du rôle de l'OGEC :

C'est un ensemble de parents d'élèves réunis pour servir le projet éducatif de nos enfants. Nous organisons différentes manifestations ou actions afin de récolter des fonds. En effet, nous avons la charge de la vie matérielle, administrative et financière de l'école Notre Dame des Anges. A ce titre, par exemple :

- nous veillons au bon entretien des bâtiments de l'école ou pourvoir à sa conformité
- nous sommes employeur des personnels non enseignants (ASEM, agent d'entretien)
- nous aidons les familles au financement des sorties scolaires (prise en charge du car, ...)
- nous proposons des actions pour diminuer les coûts des projets scolaires.



Vide-grenier

29 septembre 2019

En raison des mauvaises raisons climatiques, nous avons été contraints d'annuler notre vide-grenier.

Mais nous vous donnons rendez-vous le dimanche 27 septembre 2020, nous espérons sous le soleil !

Manifestations 2020

- **27-28-29 mars 2020** : **Théâtre** avec la troupe des Anges Diaboliques à la salle de l'Asphodèle
- **27 juin 2020** : **Kermesse** sur le thème « Autour du monde » au terrain de foot, suivi d'un **repas exotique**, qui nous fera lui aussi voyager, et du traditionnel **feu de la St Jean**.
- **27 septembre 2020** : **Vide grenier**



Nous vous espérons nombreux ; les enfants comptent sur vous !

ALOUPER

Nous vous proposons pour vos évènements, la location de plusieurs matériels :

Sono :	50 €
Friteuse :	40 €
Rétroprojecteur :	25 €
Percolateur 100 tasses :	20 €

Tarifs pour un week-end (du vendredi au lundi)
Réservations auprès de Pierre au 06.76.84.76.04

Nous remercions tous les membres des différentes commissions, parents d'élèves, et tous les bénévoles qui nous apportent leur soutien et contribuent ainsi à la vie de notre école.

CONTACTS :



<https://www.facebook.com/OGEC-Grand-Auverne%C3%A9-120744188619753/>



ogec.grandauverne@gmail.com



Nous réalisons tous vos travaux des champs, du semis à la récolte.

Nouveauté : semoir à céréales et à couverts végétaux qui a la possibilité de semer plusieurs sortes de graines en un seul passage, avec l'alternative du travail du sol.

À l'automne, l'entreprise s'est équipée de 2 tracteurs avec GPS, de la concession Comptoir Agricole des Mauges, du Grand-Auverné, ainsi que 2 autres tracteurs GPS et télégonflage.

En février prochain, arrivée de 2 épandeurs 20 m³ TCE, équipés de pesée dynamique avec gestion par GPS.

Une équipe dynamique et réactive à votre service : Olivier, Patrice, Mathieu, Arthur, Julien, Bruno et Léo.

Joindre Olivier au 06 60 81 61 17, à votre disposition pour tout renseignement, devis ...

*SARL des EPIS
Le Porche
4520 GRAND-AUVERNÉ*



VOLAILLES DU GRAND-CHEMIN

Nous avons repris le GAEC Cruaut le 1^{er} janvier 2019, l'entreprise se nomme maintenant Volailles du Grand Chemin. Avec l'ensemble des 6 salariés, présents dans l'entreprise depuis longtemps, nous produisons des volailles (poulets, poulettes prêtent à pondre, pintades, dindes, canards, oies et volailles festives).

Notre principale activité est la vente de volailles démarrées à partir de l'âge de 3 semaines et jusqu'à 15 semaines. Le solde des lots de volailles sont abattus en abattoir et vendus à la ferme du Grand Chemin en surgelé tous les jours de 8h à 12h et de 14h à 17h et le samedi de 8h à 12h.

Tel : 02 40 07 52 19

Christophe Hamon et Sébastien Crossouard



Le CLIC du Pays de Châteaubriant est un Centre Local d'Information et de Coordination pour les personnes âgées de plus de 60 ans et un point d'information pour les personnes en situation de handicap, sans conditions d'âge.

L'Equipe du CLIC assure un accueil personnalisé et gratuit, pour les personnes résidentes sur la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval et la Communauté de Communes de Nozay.

Auprès des personnes âgées de plus de 60 ans, le CLIC a pour mission d'informer sur les droits, les prestations et les services, ainsi que sur les démarches à effectuer. Selon les demandes et les situations, l'Equipe du CLIC peut réaliser une évaluation des besoins, à domicile, afin d'apporter une réponse adaptée à la situation et d'en assurer l'accompagnement, la coordination et le suivi (maintien à domicile, hébergement, aides financières, etc.).

Auprès des personnes en situation de handicap, le CLIC informe et conseille sur les droits, les services et aide les personnes à compléter leurs dossiers de demandes, auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de Loire Atlantique.

L'équipe du CLIC se tient à votre disposition.
Accueil du Public sur Rendez Vous
N'hésitez pas à nous contacter :

CLIC du Pays de Châteaubriant
13, Rue d'Angers - 44110 CHATEAUBRIANT
Tél. 02 28 04 05 85
Mail : clicdupaysdechateaubriant@wanadoo.fr

INSTANCE DE COORDINATION GÉRONTOLOGIQUE

Chaque année, en février, une rencontre des organismes sociaux de la région (NOZAY-SION-CHATEAUBRIANT- MOISDON) a lieu avec le CLIC pour définir quel sujet choisir en terme de prévention médicale. Nous sommes accompagnés par MUTUALITE RETRAITE avec qui et en fonction de la disponibilité des organismes de leur réseau, nous définissons un thème de conférence .

Cette année, c'était : *LA PREVENTION DES MALADIES CARDIO-VASCULAIRE*. Avec 2 conférences : SAINT VINCENT DES LANDES, le 23 mai et CHATEAUBRIANT, le 8 octobre.

Le 11 septembre avait lieu notre après-midi festif, salle du BOSQUET à ISSE . L'amicale des retraités du GRAND AUVERNE assurait la mise des couverts et la décoration des tables.

260 personnes venant des 5 communes de notre ex-canton étaient présentes dont 25 venant des EHPAD de MOISDON et ISSE. L'animation était assurée par – VARIETES GUINGUETTE - musiciens – chanteuses

La traditionnelle collation GALETTE-SAUCISSE-BEURRE-GATEAU-CAFE terminait ce bel après midi – rencontre.

Plus de 40 bénévoles ont assuré l'organisation, la préparation, le service et l'accompagnement dans un bon ordre et une bonne ambiance.



Qu'ils en soient chaleureusement remerciés. Merci également aux municipalités qui par leurs subventions nous permettent de proposer aux aîné(e)s un spectacle et une collation à prix raisonnable.

En mars et en octobre, nous programmons toujours un film à tarif réduit.



MISSION LOCALE NORD ATLANTIQUE

La Mission Locale Nord Atlantique accompagne des jeunes entre 16 et 25 ans sortis du système scolaire à la recherche d'emplois, d'orientation, de formation.

Elle propose aux jeunes un accueil sur rendez-vous à Châteaubriant.

Une équipe de conseillers en Insertion Professionnelle est présente pour répondre aux besoins personnalisés de chacun en lien avec leur insertion sociale et professionnelle.

Informations sur les ateliers proposés à la Mission Locale Nord Atlantique

La richesse de l'offre de services de la mission Locale, c'est aussi des ateliers sur des thématiques qui permettent aux jeunes de développer leur autonomie :

Mobilité, logement, budget, santé, utiliser internet dans sa recherche d'emploi (en co-animation avec le Pôle Emploi), SST (Sauveteur Secouriste du travail), sport, culture.

Zoom sur Rencontre'Emploi

Vous recherchez un emploi, une formation ou être aidé pour votre orientation....

Quelque soit votre âge, que vous soyez

chercheur d'emploi ou salarié, un conseiller de la Mission Locale sera présent à la **Ville aux Roses** pour tenir une permanence **le 1er Lundi de chaque mois**.

Vous pourrez échanger avec un professionnel qui saura vous mettre en relation avec les partenaires susceptibles de répondre à vos attentes et faciliter vos démarches : réalisation de votre CV, rédaction d'une lettre de motivation, candidature en ligne, recherche de formation.

Permanences de 13h30 à 16h30 dans les locaux de l'association Rencontres – 3 allée André Messenger à Châteaubriant.
Renseignements au 02.40.79.33.49 ou sur notre site internet

<https://missionlocalenordatl.wixsite.com/missionlocale-nordatl>

Contact Antenne de Châteaubriant
16 rue Gabriel Delatour
Téléphone : 02 40 28 29 31
mail : chateaubriant@missionlocale-nordatlantique.com

Accompagnement social

Les centres médico-sociaux du Département deviennent les espaces départementaux des solidarités



Pour renforcer la qualité de son accueil social et créer plus de liens avec ses partenaires, le service social du Département évolue.



Depuis le 2 septembre, les centres médico-sociaux deviennent des espaces départementaux des solidarités. Ce changement de nom ne modifie ni le lieu ni les modalités d'accueil déjà en place.

Les services du département près de chez vous

Les professionnel.le.s du Département, médecins, sages-femmes, puéricultrices de la protection maternelle et infantile, secrétaires médico-sociales et assistantes sociales continuent donc de vous accueillir à l'adresse suivante :

Espace départemental des solidarités de Châteaubriant
6 place Saint-Nicolas
44110 CHATEAUBRIANT
Tél : 02 40 81 17 81



L'ASSOCIATION FLEURS DE SERVICES

Fleur de service est affiliée au réseau Familles Rurales et propose des services à la personne en favorisant : La proximité, l'écoute et le soutien aux familles.

L'association possède l'agrément SAP et l'autorisation du département qui lui permet d'intervenir auprès des enfants, des personnes âgées, et des personnes porteuses de handicap.

CONTACT : 10 bis Résidence des Tilleuls Argentés - 44520 LA MEILLERAYE-DE-BRETAGNE
Tél : 02 40 81 48 82

Nos permanences : du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30

Responsable : Nathalie ROYNARD Mail : nathalie.roynard@famillesrurales.org

Le service de garde d'enfants à domicile

Le service « ADADA » intervient sur l'ensemble du département



Horaires atypiques, urgences

Vous rencontrez des difficultés à trouver un mode de garde flexible ?

Pour les enfants de plus de 3 ans, ADADA propose une réponse adaptée à vos besoins :

- Aide aux devoirs,
- Préparation des repas,
- Aide à la toilette et à l'habillage
- Activités ludiques, promenade,
- Accompagnement de vos enfants pour l'aller et le retour de l'école, des activités, de la structure de garde,
- Entretien du cadre de vie de l'enfant.

L'aide aux personnes

Le service intervient sur le secteur d'Ancenis, Châteaubriant, Nozay.

Retraité, malade, handicapé ... Besoin d'aide à domicile ?

Fleur de service vous propose un accompagnement pour :

- Aide au lever, à l'habillage, à la toilette, À la préparation et la prise des repas,
- Ménage,
- Repassage, entretien du linge,
- courses
- Aide aux déplacements
- Gardes de jours
- Gardes de nuits
- Démarches administratives

Les services ménagers

Le linge, le nettoyage, l'entretien de votre logement ... Vous n'y arrivez plus ?

Que ce soit pour déléguer les tâches ménagères en raison de manque de temps ou d'une perte d'autonomie, l'aide à domicile a pour mission d'accomplir l'entretien courant de votre domicile :

- L'entretien du linge (lessive, repassage, Petits travaux de couture, rangement ...)
- La réalisation des tâches ménagères Quotidiennes (vaisselle, aspirateur, Poussière, sanitaires ..)
- Le rangement des pièces à vivre, des chambres et des placards,
- l'entretien des machines et appareils ménagers (four, hotte, réfrigérateur, plaques de cuisson ...)

PROJET ÉOLIEN VSB ENERGIES NOUVELLES

Projet éolien : l'analyse du dossier est toujours en cours

Depuis décembre 2018, la demande d'autorisation pour le projet éolien de Grand-Auverné, porté par VSB énergies nouvelles, est en instruction en Préfecture de la Loire-Atlantique. Les services de l'Etat ont déclaré le dossier conforme et sollicité quelques éléments complémentaires, notamment de nouveaux photomontages.

Contrairement à ce qui était envisagé initialement, le projet ne sera soumis à avis de l'Autorité Environnementale ainsi qu'à enquête publique qu'en 2020.

Tous les renseignements sont accessibles sur le site internet dédié au projet :

<https://vsb-parc-eolien.wixsite.com/grand-auverne>

ATLANTIC'EAU, votre service public d'eau potable

Plongez au cœur du nouveau site internet d'atlantic'eau, service public d'eau potable

Atlantic'eau est le service public d'eau potable sur 159 communes de Loire-Atlantique, 2 communes de Vendée et 1 commune du Maine-et-Loire.

Ce syndicat de taille départementale est sous la responsabilité d'élus locaux qui fixent notamment le tarif de vente de l'eau et programment les investissements. Sur les 5 prochaines années, 147 millions d'euros seront investis dans l'entretien et le renouvellement du réseau de canalisations, et pour la rénovation des réservoirs et des usines d'eau potable.

Atlantic'eau a délégué à 2 sociétés privées (Saur et Veolia) l'exploitation de son réseau et l'ensemble de la relation client.

De la source au robinet, atlantic'eau veille à apporter chaque jour une eau potable à un tarif unique et équitable.

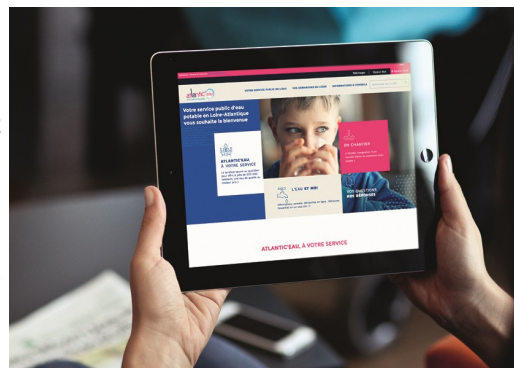
Atlantic'eau met à votre disposition un nouveau site internet pour :

Faciliter toutes vos démarches via l'Espace Client (emménager ou quitter votre logement, régler votre facture...)

Vous informer sur l'eau potable (prix de l'eau, qualité de l'eau...)

Vous conseiller sur la maîtrise de votre consommation (écogestes)

Rendez-vous sur www.atlantic-eau.fr



Le remboursement de vos frais de transport en toute simplicité

Lorsque votre état de santé le justifie, votre médecin peut vous faire une prescription médicale de transports. Si vous utilisez les transports en commun, votre véhicule personnel ou que l'un de vos proches vous conduit avec son véhicule personnel, vos frais de déplacements et de parking peuvent vous être remboursés.

Pour effectuer rapidement une demande de remboursement en ligne, la CPAM de Loire-Atlantique lance un nouveau service : **Mes Remboursements Simplifiés**.

Comment effectuer une demande de remboursement en ligne ?

- Connectez-vous sur le site MRS : Mes Remboursements Simplifiés : www.mrs.beta.gouv.fr
- Renseignez votre trajet.
- Prenez en photo vos justificatifs (prescription médicale, factures, tickets péages/parking...).
- Envoyez votre demande de remboursement en ligne.

A noter : Conservez bien vos pièces justificatives. En cas de contrôle, vous devrez transmettre à la CPAM les originaux de ces documents.

Pour faciliter votre suivi médical, pensez à ouvrir votre dossier médical partagé !





Et si nous profitons de la rentrée pour prendre de bonnes résolutions ?

Pourquoi ne pas tester le covoiturage avec les collègues de bureau ou ceux de votre zone d'activité ?

Trouvez votre covoitureur régulier sur **ouestgo.fr**, LA plateforme publique et gratuite du Grand Ouest.

Inscrivez-vous, et renseignez votre trajet, 46 000 inscrits vous y attendent !

Une fois, deux fois, trois fois par semaine, c'est vous qui choisissez votre fréquence !

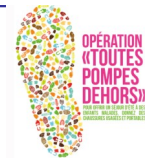
Vous êtes prêts ? Alors, changez, testez, covoiturez !

Site Ouestgo : <https://www.ouestgo.fr/>

Une question ? Un doute ? Appelez éhop, l'association vous accompagnant dans votre démarche : 02 99 35 10 77



L'OPÉRATION TOUTES POMPES DEHORS



L'association Onco Plein Air www.aopanantes.fr organise sa collecte annuelle :
« **Opération Toutes Pompes Dehors 2020** »

du **lundi 23 mars au samedi 4 avril 2020**
au profit des jeunes adhérents de l'**AOPA**, malades du cancer.

L'objectif de cette opération est de collecter des chaussures usagées -*mais encore portables*- dans l'un des 1000+ points de collecte sur l'Ouest de la France dont la liste des points accessibles pour le public sera disponible sur le site web www.aopanantes.fr dans le dossier de l'Opération Toutes Pompes Dehors.

Ces chaussures seront revendues au **Relais Atlantique** à Couëron (*entreprise de réinsertion du groupe Emmaüs*). En 2019, l'opération a permis de collecter 82 tonnes de chaussures (*environ 250000 paires*)

Les fonds reçus en 2020 permettront de financer, un séjour d'été pour des jeunes, adhérents de l'**AOPA** âgés de 10 à 20 ans, malades du cancer ou de la leucémie et suivis au CHU de Nantes ou d'Angers.

En 2019, c'est un chèque de 36000€ qui a été remis à l'**AOPA** pour financer une semaine dans les Alpes de Haute Provence : un grand **MERCI** à tous les généreux donateurs de chaussures usagées qui ont contribué au succès de l'an dernier et à tous les bénévoles engagés à nos côtés sans qui ce succès ne serait pas possible.



Les jeunes de l'AOPA et leurs accompagnateurs lors du séjour d'été AOPA 2019 dans les Alpes de Haute Provence.

Après la formidable mobilisation d'un grand nombre de généreux donateurs en 2019, nous comptons sur une « encore plus large mobilisation » pour participer en 2020, à une très belle cause : aider ces jeunes à retrouver le sourire et l'envie de se battre pour gagner leurs combats !

Merci par avance à tous, bénévoles ou donateurs, qui participeront à cette initiative :

L'Opération Toutes Pompes Dehors 2020

Marc PELON

Responsable OTPD 2020
Tél : 06 07 42 19 2

Bernard PROVOST

Responsable OTPD 2020 – Nord Loire Atlantique
Tél : 06 87 65 01 03



POLLENIZ, la protection des végétaux, la préservation de l'environnement et de la santé publique

POLLENIZ est une association qui accueille tous les propriétaires et détenteurs de végétaux et produits végétaux. Elle est issue de la fusion régionale de la FREDON et des FDGDON, en Pays de la Loire. Marc PONDAVEN a initié le projet stratégique en 2015 et la fusion a été effective en janvier 2019. Il assume les fonctions de Directeur Général depuis 3 ans. Le bureau de POLLENIZ est présidé par Serge GELOT et ses membres sont : Roland FOUCAULT, Alain COLAS, Catherine GIRAULT, Alain PELLOQUIN et Joël FRUNEAU.

L'adhésion est ouverte aux professionnels (productions agricoles et revendeurs de végétaux), aux collectivités territoriales et EPCI (Établissements publics de coopération intercommunale), aux jardiniers amateurs et autres propriétaires d'espaces végétalisés et aux opérateurs (groupements communaux ou intercommunaux, acteurs de certaines luttes collectives).

POLLENIZ a pour mission de veiller au bon état sanitaire des végétaux et produits végétaux (productions agricoles, productions cultivées par le particulier dans son jardin et végétaux des espaces verts, végétalisés, naturels...) pour

éviter des impacts économiques, environnementaux et de santé publique dus aux dangers phytosanitaires, à des organismes émergents, à des espèces exotiques envahissantes (Ragondin, Frelon asiatique), à des espèces animales ou végétales posant des problèmes de santé publique (Berce du Caucase, Ambrosie à feuilles d'armoise).

POLLENIZ intervient sur l'ensemble de la région Pays de la Loire avec un siège social dans le Maine-et-Loire et 4 antennes départementales en Loire-Atlantique, Mayenne, Sarthe et Vendée. La force de POLLENIZ repose sur son organisation opérationnelle : 67 collaborateurs permanents, 15 à 20 collaborateurs temporaires pour faire face à certaines activités saisonnières et un réseau de bénévoles, opérateurs acteurs de la ruralité, mais également des moyens opérationnels adaptés et spécialisés.


POLLENIZ publie régulièrement ses bulletins de santé du végétal et son flash sanitaire mensuel. Vous pouvez retrouver POLLENIZ sur Facebook, Twitter et LinkedIn et sur www.polleniz.fr.

POLLENIZ 53
17 bd des Manouvriers - Zone artisanale
53810 **CHANGÉ**
Tél. **02 43 56 12 40**
Fax 02 43 49 35 13
polleniz53@polleniz.fr

POLLENIZ 72
ZA de la Belle Croix
72510 **REQUEIL**
Tél. **02 43 85 28 65**
Fax 02 18 46 03 99
polleniz72@polleniz.fr

POLLENIZ 44
Parc d'activités de la Grand'haie
4 rue Sophie Germain
44119 **GRANDCHAMP-DES-FONTAINES**
Tél. **02 40 36 83 03**
Fax 02 40 36 57 22
polleniz44@polleniz.fr

POLLENIZ 85
Allée des Druides - BP 141
85004 **LA ROCHE-SUR-YON** Cedex 01
Tél. **02 51 47 70 61**
Fax 02 51 47 70 69
polleniz85@polleniz.fr

POLLENIZ - Siège social

9 avenue du Bois l'Abbé
CS 30045
49071 **BEAUCOUZÉ** Cedex
Tél. **02 41 48 75 70**
Fax 02 41 48 71 40
polleniz@polleniz.fr
www.polleniz.fr

Démographie 2018 :

Naissances ... 10
Mariages ... 3 hors communes ... 0
Décès ... 18

Démographie 2019 :

Naissances ... 6
Mariages ... 3 hors communes ... 1
Décès ... 16



NAISSANCES

30 décembre 2018	MARTIN	Aglagé	La Guérinais
30 décembre 2018	MARTIN	Manek	La Guérinais
20 juin 2019	RABEAU	Charlie	La Coutancière

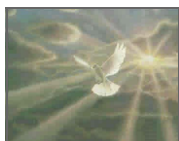
Ne sont mentionnées que les naissances dont les parents ont donné leur accord.

MARIAGES



11 mai 2019	MARTIN Fabien et MICHEL Amandine	6, rue des Lys
13 juillet 2019	ADAM Alexandre et BELLAHCENE Franck	7 rue de la Corne du Cerf
7 septembre 2019	TOCQUET Victoria et LAMBERT Kévin	La Haluchère

Mariage hors commune COUGÉ Christophe et HAUBOIS Mathilde Mariés à Vallons-de-l'Erdre



DÉCÈS

Personnes habitant la commune

30 décembre 2018	LOUCHARD veuve BLANC Lise	89 ans	Décédée à Châteaubriant (44)
11 février 2019	MARÉCHAL Jean-Jacques	67 ans	Décédé au Grand-Auverné
9 juillet 2019	GAUTIER Jean-Marc	53 ans	Décédé à Nantes (44)
7 août 2019	GOUESDEUX Gilbert	85 ans	Décédé à Châteaubriant (44)

Personnes nées dans la commune

16 décembre 2018	MALGOGNE Alice	95 ans	Décédée à Sainte-Pazanne (44)
1 janvier 2019	GUIHARD Pierre	86 ans	Décédé à Mantes-la-Jolie (78)
15 janvier 2019	JAMET Eliane	80 ans	Décédée à Beaujeu (70)
19 janvier 2019	TROCHU Marie	83 ans	Décédée à Châteaubriant (44)
27 janvier 2019	BEAUFILS Jean	84 ans	Décédé à Orvault (44)
21 mars 2019	DABOUIS Ginette	85 ans	Décédée à Saint-Herblain (44)
21 avril 2019	LEBRETON Serge	76 ans	Décédé à Châteaubriant (44)
25 avril 2019	LABBÉ Pierre	83 ans	Décédé à Nantes (44)
16 juillet 2019	LARCHER Carmen	70 ans	Décédée à Saint-Nazaire (44)
28 juillet 2019	LANNOO Louis	100 ans	Décédé à Vannes (56)
14 septembre 2019	LABBÉ Madeleine	87 ans	Décédée à Segré-en-Anjou-Bleu (49)
10 décembre 2019	JUVIN François	77 ans	Décédé à Nantes (44)

Adresses Utiles

MAIRIE

7, rue de la Barre David
Tél. 02 40 07 52 12
Lundi au vendredi
9h à 12h30

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Se renseigner à la Mairie

CANTINE SCOLAIRE

Salle L'Asphodèle 4, rue du Don
Tél. 02 40 28 12 66

ACCUEIL PERISCOLAIRE

2bis, place St Henri
7h35 à 8h35 et 16h15 à 18h30
Tél. 06 88 03 35 54

SERVICE TECHNIQUE

ZA les Barrières
Samuel PLOTEAU : 06 87 88 00 26
Patrick BIHAN : 06 62 55 14 04

BIBLIOTHEQUE INTERCOMMUNALE :

Place Saint Henri
Mardi de 17h00 à 18h30
Mercredi de 14h00 à 16h00
Dimanche de 10h30 à 12h00

CLES DES SALLES

M. Méline HERVÉ
Tél. 06 78 12 39 80

CLES DU PONT BASCULE

Secrétariat de la Mairie

PAROISSE DU GRAND AUVERNE

Presbytère de Moisdon
Tél. 02 40 07 62 51
Permanence
1 rue Bernard du Treuil
Mardi 10h à 11h30

CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX

Mme Catherine CIRON
M. Bernard DOUAUD

TRANSPORTS SCOLAIRES :

Tél. 02 40 07 20 55

POLE EMPLOI

1 rue Gabriel Delatour-
Châteaubriant
Tél demandeurs emploi : 3949
Tél employeur : Tél. 3995

MISSION LOCALE

16, rue Gabriel de la Tour
Châteaubriant
Tél : 02 40 28 29 31

CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION GERONTOLOGIQUE (CLIC))

13 rue d'Angers
Châteaubriant
Tél. 02 28 04 05 85

SOUS PREFECTURE

Châteaubriant
14 rue Vauzelles
Accueil téléphonique
02 40 81 02 13

TRESORERIE DE CHATEAUBRIANT:

Avenue de la Citoyenneté
Tél. 02 40 81 13 39

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Maison de la justice
Prendre RDV AU 02 28 50 44 41

INSPECTION DU TRAVAIL

Châteaubriant
Tél. 02.40.28.97.34
18 rue Gabriel Delatour

ERDF

Tél. 0 810 333 044

VEOLIA EAU

Tél. 0 969 323 529

SERVICES PUBLICS

(démarches auprès des
administrations) : Tél. 39 39

CENTRE DE L'HABITAT :

Tél. 02 40 44 99 44
Permanence Mairie Moisdon
de 13h30 à 15h00
1^{er} Vendredi du mois

CAUE

02 40 20 20 44

ADIL

02 40 89 30 15
Permanences affichées en Mairie.

CENTRE MÉDICO-SOCIAL

6, place de St Nicolas
Châteaubriant
Tél 02 40 81 17 81

GUICHET UNIQUE

27 rue du Couëré - Châteaubriant
Tél : 02 40 28 88 89

CPAM

Tél.36 46

MSA Châteaubriant

4, rue Gabriel Delatour
Tél. 02 40 07 56 88

CAF : Châteaubriant

7 rue Gabriel Delatour
Tél. 0810 25 44 10

MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES

10 rue d'Ancenis
Tél. 02 44 44 11 00

AIDE A DOMICILE TEMPORAIRE (ADT)

13 rue d'Angers
Châteaubriant
Tél. 02 40 81 33 81

ADAR

38 rue du 11 Novembre
Châteaubriant
Tél. 02 28 04 08 11

ADMR

5, rue de la Fraternité
44390 NORT SUR ERDRE
Tél : 02 40 29 53 32

CABINET INFIRMIERS

5 bis, place de l'église
Moisdon-la-Rivière
Tél : 02 40 07 67 74

TELEASSISTANCE

Demander à la Mairie

LIVRAISONS DES REPAS A DOMICILE

DOMIREPAS

68 rue de la Gare
St Gildas des Bois
Tél. 02 40 19 68 67

OCEANE DE RESTAURATION

22, rue Ampère Saint Ave
Tél. 06 63 64 04 15

NUMEROS

D'URGENCE :

POMPIERS : 18
ou d'un portable 112
GENDARME : 17
SAMU : 15

CORRESPONDANTS PRESSE

Quest France

Mme Ode PASGRIMAUD
Tél : 06 67 00 10 49
opasgrimaud@gmail.com

l'Éclairer

M. Michel LOES
Tél : 07 80 48 04 31
michel.loes@wanadoo.fr

Presse Océan

M. Vincent ARSAC
Tél : 07 81 00 97 78
arsacvincent@ymail.com

Liste des Artisans et Commerçants

Activité	Nom de l'entreprise et de l'artisan Ou commerçant	Adresses	n° téléphone
Antiquité - brocante	DOUART Jean- Jacques	ZA Les Barrières	02 28 50 46 18
Architecture	PICHOT Dominique	La Roulière	06 62 07 85 91
Boulangerie - Epicerie	Les Saveurs en Nord M. et Mme VERHELST	18, Grande Rue	02 40 55 03 98
Point Poste	Jérémy		
Café - Restaurant	L'Auberge Alverne	6, Grande Rue	02 40 28 98 31
Carrelage	DAUDIN Carrelage DAUDIN Kévin	4, place St Henri	06 31 87 75 16
Coiffure salon	Hair'de Plaire ROUGÉ Stéphanie	7 place Saint-Henri	02 40 28 00 79
Coiffure à domicile	BLAIS Stéphanie	Villeneuve	06 01 93 19 72
Communication, publicité, illustrations, sites Internet.	Com par l'image MARTIN Christophe	5 Grande Rue	09 81 97 61 69
Couverture	BARBOT Yannick	11, rue de la Corne du Cerf	02 40 55 05 41
	FA COUVERTURE FEUVRIE Arnaud	Zone Artisanale des Ardoisières 15, rue de la Barre David	02 40 55 12 07
Éclairage évènementiel et architectural	Lumières utiles GUILLET François	2, place de la Fontaine	09 81 87 43 93 06 61 83 01 03
Elagage Taille de haies	Elag'Arbre MARTIN Gabin	La Guérinais	06 84 79 56 15
Entreprise agricole	Comptoir Agricole des Mauges	4, rue de la Corne du Cerf	02 40 55 51 07
Entreprise travaux agricoles	SARL des Épis ROUGÉ Olivier	Le Porche	06 60 81 61 17
Menuiserie agencement	Atelier Modulo RAIMBAULT Charles	Zone Artisanale Les Ardoisières 15, rue de la Barre David	06 18 83 50 70
Professionnel de santé			
Reflexologue plantaire Psychomotricienne	AUGARDE-DOLLÉ Blanche	La Haluchère	02 40 28 02 59
Vente de Volailles	VOLAILLES DU GRAND-CHEMIN	Le Grand-Chemin	02 40 07 52 19

Calendrier des Manifestations 2020

JANVIER	Dimanche 12	Vœux de la Municipalité
	Dimanche 19	Galette des Rois - US Alverne
	Vendredi 24	Assemblée générale - Espoir au bout du Chemin
	Mardi 28	Assemblée générale - UNC
FEVRIER	Samedi 8	Soirée Bavaroise – US Alverne
	Samedi 22	Spectacle humoristique - Sté Communale de Chasse
MARS	Vendredi 20	Assemblée générale - Grand-Auverné Environnement
	Samedi 21	Potée auvergnate - Sté de Chasse des Messières
	Vendredi 27	
	Samedi 28	Théâtre - école Notre Dame des Anges
	Dimanche 29	
AVRIL	Vendredi 3	Soirée spectacle - Association La Maison Villeneuve
	Lundi 13	Tournoi de foot - US Alverne
MAI	Vendredi 8	Commémoration de l'armistice de la guerre 39/45
	Mercredi 13	Concours de pétanque aînés ruraux - Pétanque Loisirs Alverne
JUIN	Samedi 13	Randonnée gourmande - L'Ardoise du Grand-Bourg
	Samedi 20	Assemblée générale et 75 ans du Club - US Alverne
	Samedi 27	Kermesse et Feu de la Saint Jean - École Notre Dame des Anges
SEPTEMBRE	Samedi 5	Tournoi palets / pétanque - US Alverne
	Dimanche 27	Vide Grenier - École Notre Dame des Anges
OCTOBRE	Mercredi 7	Concours de pétanque aînés ruraux - Pétanque Loisirs Alverne
	Samedi 10	Repas des aînés ruraux offert par le CCAS et la municipalité
	Samedi 17	Plats à emporter - UNC et aînés ruraux
NOVEMBRE	Mercredi 11	Commémoration du centenaire de l'armistice de la guerre 14-18
DÉCEMBRE	Samedi 5	Spectacle téléthon - L'Espoir au bout du Chemin
	Dimanche 6	

ÉLECTIONS MUNICIPALES

Les 15 mars et 22 mars 2020



École Notre Dame des Anges



Classe PS-MS-GS

2019/2020



Classe CP-CE1

2019/202



Classe CE2-CM1-CM2

2019/2020